



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES
ENSEIGNEMENT.BE



BASSIN EFE
INSTANCE BASSIN ■ ENSEIGNEMENT QUALIFIANT - FORMATION - EMPLOI

Chambre Enseignement 04 - Liège

Rapport d'activité annuel 2023

Année scolaire 2022-2023 et 2023-2024 (jusqu'au
30/10/2023)

DGPSE – Direction Générale du Pilotage du Système Educatif

OQMT - Observatoire du Qualifiant, des Métiers et des Technologies

15/12/2023



Sommaire

1	••• INTRODUCTION	5
1.1	L'INSTANCE BASSIN EFE ET LA CHAMBRE ENSEIGNEMENT.....	6
1.1.1	<i>Structure et missions de l'Instance Bassin EFE (IBEFE).....</i>	6
1.1.2	<i>Structure et missions de la Chambre Enseignement</i>	8
1.1.2.1	Missions.....	8
1.1.2.2	Description/définition du Plan de redéploiement.....	10
1.2	MEMBRES.....	11
1.2.1	<i>Composition.....</i>	11
1.2.1.1	Membres effectifs	11
1.2.1.2	Membres associés	12
1.2.2	<i>Structure.....</i>	12
1.2.2.1	Présidence	12
1.2.2.2	Bureau de la Chambre Enseignement	13
1.3	FONCTIONNEMENT PRATIQUE DE LA CHAMBRE ENSEIGNEMENT	14
1.3.1	<i>Fréquentation.....</i>	14
1.3.2	<i>Travaux et réalisations</i>	14
1.3.3	<i>Climat, avancées, difficultés, partenariats et bonnes pratiques</i>	15
2	••• PLAN DE REDEPLOIEMENT 2019-2024.....	17
2.1	CONTEXTE D'ÉMERGENCE.....	17
2.2	SECTEURS RETENUS ET OPTIONS QUI POURRONT BÉNÉFICIER D'INCITANTS DURANT LA DURÉE DU PLAN 2019-2024	19
2.3	OCTROI D'INCITANTS - ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023	19
2.3.1	<i>Organisation et fonctionnement des Comités d'accompagnement.....</i>	19
2.3.2	<i>Projets envisagés par les Comités d'accompagnement pour 2022-2023</i>	20
2.3.3	<i>Méthodologie utilisée par la Chambre Enseignement pour la sélection des projets à soumettre au Gouvernement.....</i>	20
2.3.4	<i>Projets sélectionnés par la Chambre Enseignement et soumis au Gouvernement.....</i>	20
2.3.5	<i>Projets approuvés par le Gouvernement et effectivement mis en œuvre en octobre 2022 (N-4) ...</i>	21
2.4	OCTROI D'INCITANTS - ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024	21
2.4.1	<i>Projets envisagés par les Comités d'accompagnement pour 2023-2024</i>	21
2.4.2	<i>Projets sélectionnés par la Chambre Enseignement et soumis au Gouvernement en janvier 2023</i>	21
2.4.3	<i>Projets approuvés par le Gouvernement et effectivement mis en œuvre en octobre 2023</i>	21
3	••• LES ACTIONS RÉALISÉES EN APPLICATION DU DÉCRET DU 30 AVRIL 2009 HORS INCITANTS	22
4	••• LES INDICATEURS – ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023.....	27
4.1	INDICATEURS DE RÉALISATION.....	27
4.1.1	<i>Nombre de réunions organisées et taux de fréquentation par catégorie (Chambre Enseignement)</i>	27
4.1.2	<i>Taux d'utilisation du budget IPIEQ</i>	28
4.1.3	<i>Nombre de projets envisagés par les Comités d'accompagnement pour l'année 2022-2023 par catégorie d'incitants.....</i>	29
4.2	INDICATEURS DE RÉSULTAT.....	30
4.2.1	<i>Nombre de projets sélectionnés par la Chambre Enseignement et soumis à l'Administration pour l'année 2022-2023 par catégorie/secteur et taux par catégorie/secteur</i>	30

4.2.2	<i>Nombre de projets approuvés par le Gouvernement et effectivement mis en œuvre en octobre 2022 par catégorie/secteur et taux par catégorie/secteur</i>	31
4.3	INDICATEURS D'IMPACT.....	32
4.3.1	<i>Évolution de la population scolaire des options soutenues dans le cadre du Plan de redéploiement 2019-2023.....</i>	32
5	••• LES INDICATEURS – ANNEE SCOLAIRE 2023-2024 (JUSQU'AU 30/10/2023).....	33
5.1	INDICATEURS DE RÉALISATION.....	33
5.1.1	<i>Nombre de réunions organisées et taux de fréquentation par catégorie (Chambre Enseignement)</i>	33
5.1.2	<i>Taux d'utilisation du budget IPIEQ</i>	33
5.1.3	<i>Nombre de projets envisagés par les Comités d'accompagnement pour l'année 2023-2024 par catégorie d'incitants</i>	33
5.2	INDICATEURS DE RÉSULTAT.....	34
5.2.1	<i>Nombre de projets sélectionnés par la Chambre Enseignement et soumis à l'Administration pour l'année 2023-2024 par catégorie/secteur et taux par catégorie/secteur</i>	34
5.2.2	<i>Nombre de projets approuvés par le Gouvernement et effectivement mis en œuvre en octobre 2023 par catégorie/secteur et taux par catégorie/secteur</i>	35
5.3	INDICATEURS D'IMPACT.....	36
5.3.1	<i>Évolution de la population scolaire des options soutenues dans le cadre du Plan de redéploiement 2019-2024.....</i>	36
6	••• COMMENTAIRES, REMARQUES ET RECOMMANDATIONS.....	37
	LISTE DES ANNEXES	38

1 ●●● INTRODUCTION

En application de l'article 6 § 5 du Décret du 30 avril 2009 *relatif à la création d'instances de pilotage inter-réseaux de l'enseignement qualifiant (IPIEQ) et à l'octroi d'incitants visant un redéploiement plus efficient de l'offre d'enseignement qualifiant dans une perspective de développement territorial*, tel que modifié par le Décret du 11 avril 2014 *modifiant le fonctionnement des Instances de Pilotage Inter-réseaux de l'Enseignement Qualifiant* (M.B. 07/08/2014), les Chambres Enseignement remettent au Gouvernement – via l'Administration –, en octobre de chaque année, un rapport d'activité de l'année scolaire écoulée.

Bien que le Décret du 30 avril 2009 susmentionné ait subi plusieurs adaptations au cours de l'année scolaire 2021-2022 (suite entre autres, aux récents travaux menés dans le cadre du Pacte pour un enseignement d'excellence) et afin d'en faciliter la lecture, le présent rapport fait référence au plan de redéploiement 2019-2023 (4 ans) établi le 31 janvier 2019 au sein de la Chambre Enseignement de Liège¹.

Le présent rapport d'activité a été validé, par voie électronique, le 14 décembre 2023. Il couvre la période allant du 1er septembre 2022 au 31 octobre 2023 (4e année et 5e du plan de redéploiement 2019-2023)². Aussi, il traite, d'une part, de l'activité de la Chambre Enseignement de Liège durant cette période et, d'autre part, des incitants accordés pour l'année 2022-2023 et 2023-2024.

Le canevas du présent rapport d'activité correspond à la trame élaborée par l'Administration en octobre 2016³. Celle-ci est adaptée aux nouvelles dispositions décrétales (cf. plan de redéploiement quadri annuel; rapport analytique et prospectif et diverses analyses sectorielles réalisées dans le cadre des missions de l'Instance Bassin Enseignement qualifiant – Formation – Emploi). Aussi, les éléments de contexte socioéconomique, le cadastre des options et autres recommandations transversales et sectorielles ne sont plus présentés ici. Le lecteur est invité, pour ces éléments, à, notamment, se référer aux *Rapports analytiques et prospectifs 2021* (diagnostic et recommandations) des différentes instances.

Au sein du présent rapport, le masculin est utilisé à titre épïcène dans les intitulés d'options et de métiers.

¹ Le Décret du 30 avril 2009 « relatif à la création d'instances de pilotage inter-réseaux de l'enseignement qualifiant (IPIEQ) et à l'octroi d'incitants visant un redéploiement plus efficient de l'offre d'enseignement qualifiant dans une perspective de développement territorial » tel que modifié par le Décret du 24 février 2022, modifie la durée du plan de redéploiement de 4 ans à 3 ans. Le Décret du 20 juillet 2022 « relatif au parcours d'enseignement qualifiant (PEQ) », prévoit quant à lui par dérogation, la prolongation pour l'année scolaire 2023-2024 des plans de redéploiement couvrant initialement les années scolaires 2019-2020, 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023.

² Période initialement couverte par le plan de redéploiement.

³ Mise à jour en ce qui concerne la présentation des données en juin 2020.

1.1 L'INSTANCE BASSIN EFE ET LA CHAMBRE ENSEIGNEMENT

1.1.1 Structure et missions de l'Instance Bassin EFE (IBEFE)

La mise en place des Instances Bassins EFE repose sur un Accord de coopération signé le 20 mars 2014 entre la Wallonie (Région wallonne), la Fédération Wallonie-Bruxelles (Communauté française) et la COCOF, Commission communautaire française (s'y référer)⁴.

L'Instance Bassin EFE exerce un rôle local d'interface et de concertation en termes d'emploi, de formation et d'enseignement d'une part, ainsi que d'appui au pilotage de l'enseignement qualifiant et de la formation professionnelle d'autre part.

Ainsi, à degrés divers, les opérateurs d'enseignement et de formation concernés par le dispositif sont:

- L'enseignement secondaire ordinaire technique et professionnel de qualification de plein exercice et en alternance ;
- L'enseignement secondaire spécialisé de formes 3 et 4 de plein exercice et en alternance ;
- L'enseignement de Promotion sociale de niveau secondaire ;
- L'IFAPME ;
- Le FOREM ;
- Les CISP ;
- Les CFISPA.

⁴ Cf. Décret du 24 avril 2014 portant assentiment à l'accord de coopération conclu le 13 mars 2014 entre la Communauté française et la Région wallonne et la Commission communautaire française, relatif à la mise en œuvre des bassins Enseignement qualifiant – Formation – Emploi (M.B. 25/06/2014; errata 17/07/2014).

L'IBEFE a 6 missions principales :

- Maintenir le dialogue et la concertation ;
- Recueillir, synthétiser, croiser des analyses, des études, des travaux existants, et réaliser un rapport analytique et prospectif selon une méthodologie commune (**appui analytique**) ;
- Etablir une liste des thématiques communes et la diffuser auprès des opérateurs locaux ;
- Transmettre des informations, rendre des avis, formuler des orientations (**appui programmatique**) ;
- Développer des pôles de synergie (**appui opérationnel**) ;
- Intégrer et assurer le bon fonctionnement des Chambres existantes et à venir.

Les thématiques communes sont un ensemble d'orientations visant à favoriser le développement de l'offre d'enseignement et de formation autour d'un ou de plusieurs métiers ou filières professionnelles identifiés dans un bassin en raison de critères liés aux besoins d'emploi et à l'offre d'enseignement et de formation existante.

La **liste des thématiques communes et des secteurs prioritaires retenus** par les IBEFE fin 2021, à prendre en compte pour les programmations 2022-2023, sont consultables dans les *Rapports analytiques et prospectifs* de ces dernières.

L'appui programmatique est une aide à l'orientation et à l'adaptation des nouvelles offres aux besoins socioéconomiques du bassin. Les thématiques communes servant aux opérateurs à analyser les programmations de nouvelles offres et à justifier/motiver la création d'offres non reprises dans cette liste de thématiques communes.

L'appui opérationnel vise l'émergence de projets, d'actions de type innovant, additionnel, émergeant qui favorisent les synergies. L'IBEFE peut mettre en place un ou plusieurs pôle(s) de synergie (PoSy). Ceux-ci sont, en principe, constitué autour d'un secteur, d'un métier ou d'une filière professionnelle. Des pôles liés à une thématique transversale peuvent également voir le jour et ce, également en interbassins. Les pôles de synergie doivent favoriser l'émergence de projets concrets en synergie avec les acteurs concernés. Ils ont une durée de vie de trois ans renouvelable après évaluation.

Les publics visés par les projets sont les élèves à partir du 2^e degré de l'enseignement secondaire, les apprenants IFAPME, les étudiants de l'enseignement supérieur, les étudiants en promotion sociale ou encore les demandeurs d'emploi.

L'IBEFE se compose d'un Président et de 3 groupes de 8 membres :

- 8 partenaires sociaux ;
- 8 représentants des opérateurs de formation, d'insertion et d'emploi (4 FOREM, 2 CISP, 2 IFAPME) ;
- 8 représentants de l'enseignement (2 AGE, 4 enseignement technique et professionnel, 2 enseignement de promotion sociale).

Ces membres sont nommés par arrêté du Gouvernement wallon pour une période de trois ans renouvelable.

De plus, des invités avec voix consultative peuvent participer aux séances (MIRHW, CPAS, Alpha, AVIQ, Centres PMS, Enseignement spécialisé).

L'IBEFE désigne un Vice-président dans chacun des groupes susmentionnés. Pour la composante Enseignement, il s'agit toujours du Vice-président de la Chambre Enseignement. Le Président, les 3 Vice-présidents ainsi que les Présidents des Chambres constituent le Bureau de l'Instance Bassin EFE.

Pour en savoir davantage sur les activités des IBEFE et de leurs pôles de synergies, le lecteur est notamment invité à se référer au rapport d'activité 2023 desdites Instances.

1.1.2 Structure et missions de la Chambre Enseignement

1.1.2.1 Missions

Le fonctionnement des Chambres Enseignement est régi par le Décret du 30 avril 2009 *relatif à la création d'instances de pilotage inter-réseaux de l'enseignement qualifiant (IPIEQ) et à l'octroi d'incitants visant un redéploiement plus efficace de l'offre d'enseignement qualifiant dans une perspective de développement territorial* (s'y référer), tel que modifié par le Décret du 11 avril 2014 *modifiant le fonctionnement des Instances de Pilotage Inter-réseaux de l'Enseignement Qualifiant* (M.B. 07/08/2014) et par son ROI.

La Chambre Enseignement est un lieu d'information et de délibération entre les réseaux d'enseignement et les représentants du monde socioéconomique d'une zone en matière d'offre d'enseignement. Ses échanges sont éclairés par les apports de l'Instance du Bassin; en particulier par la liste des thématiques communes dudit bassin et la structure de l'offre. La Chambre Enseignement travaille sur la base d'indicateurs objectifs concernant la structure actuelle de l'offre dans la zone et d'indicateurs relatifs à l'évolution du marché du travail dans l'espace Wallonie-Bruxelles et européen, en ce compris celle des métiers en pénurie.

La Chambre Enseignement contribue à l'harmonisation de l'offre d'enseignement qualifiant de son territoire. Afin d'améliorer les chances d'insertion, sur le marché de l'emploi, des élèves et des jeunes issus des filières qualifiantes, il est nécessaire de soutenir les options économiquement porteuses et d'éviter une dispersion de l'offre, tant à l'intérieur qu'entre les différents réseaux afin de renforcer la collaboration, les complémentarités, les spécialisations au 3^e degré de l'enseignement technique et professionnel de plein exercice et en alternance (art. 49).

En effet, l'objet principal des textes de loi qui instituent la Chambre Enseignement est de permettre, sur base volontaire et sous certaines conditions, aux établissements ou implantations d'enseignement secondaire de plein exercice et en alternance organisant au moins une option de l'enseignement technique de qualification ou professionnel au troisième et quatrième degré de bénéficier d'incitants afin de développer, selon une logique de concertation en intra et/ou inter-réseaux, des actions visant à optimiser l'offre d'enseignement en termes de disponibilité et qualité du service public en phase avec les tendances de développement socio-économique sous régional et régional.

Conformément au Décret du 30 avril 2009 (s'y référer), la Chambre Enseignement élabore un plan de redéploiement de l'offre d'enseignement technique de qualification et professionnel par secteur retenu tous les 4 ans⁵, en assure le suivi et en évalue la mise en œuvre selon les modalités et délais prescrits dans ledit décret. La Chambre Enseignement soumet son plan à l'accord du Gouvernement.

⁵ Période modifiée par les Décret du 24 février 2022 (3 ans) et ensuite du 20 juillet 2022 (par dérogation, 5 ans).

Les décisions relatives au Plan de redéploiement quadriennal et aux incitants sont prises par consensus des membres effectifs. Si le consensus ne peut être atteint, les décisions sont prises à la majorité absolue des membres effectifs présents à l'exception des représentants du FOREM et de l'AGE.

Conformément à l'art. 5 § 8 du Décret du 30 avril 2009 et selon certaines conditions, la Chambre Enseignement peut également initier ou participer à des projets qui favorisent, en inter-réseaux, la promotion de l'enseignement technique de qualification et professionnel en lien avec les objectifs généraux de l'enseignement secondaire tels que formulés dans le Décret « Missions » du 24 juillet 1997. Concernant les actions de valorisation, les décisions sont prises par consensus des membres présents.

Par ailleurs, en application du décret du 5 décembre 2013 *modifiant les grilles-horaires dans la section de qualification de l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice et organisant les stages dans l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice et dans l'enseignement secondaire spécialisé de forme 3 et de forme 4* (M.B. 25/03/2014), la Chambre Enseignement est invitée à interpeller les partenaires sociaux et/ou les secteurs professionnels de sa zone, de manière à favoriser l'ouverture de nouvelles places de stage dans le cas où un établissement peine à trouver des lieux de stage en suffisance et pour autant qu'elle en ait été informée selon les modalités prévues.

Enfin, conformément à l'art. 5 §1 du décret du 30 avril 2009 et à son objectif général, par ROI, les Chambres Enseignement se proposent d'étudier toute question, autre que celles relatives aux incitants, en lien avec son objet de sorte à améliorer la concertation et à maximiser l'efficacité du redéploiement de l'offre scolaire qualifiante. Dans ce cadre, sont incluses les possibilités de mener à bien des projets concertés entre autres en matières pédagogiques, d'orientation ou de sensibilisation.

La coordination générale des Chambres Enseignement de Fédération Wallonie-Bruxelles est assurée par les Services du Gouvernement, soit, depuis mai 2019, l'Observatoire du Qualifiant des Métiers et des Technologies du Service général de l'Analyse et de la Prospective de la Direction générale du Pilotage du Système éducatif (AGE)⁶, dont l'accord préalable est notamment requis pour le lancement de certains projets.

Le secrétariat et la coordination des activités et des actions de la Chambre Enseignement, de son Bureau, de ses Comités d'accompagnement et de ses groupes de travail sont assurés par le chef de projet affecté à celle-ci. Celui-ci est un agent des Services du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles⁷.

Pour mener à bien son action, la Chambre Enseignement bénéficie d'un budget de fonctionnement annuel.

⁶ Pour rappel, de 2009 à 2019, les Chambres Enseignement ont relevé de la la Direction Relations Écoles – Monde du Travail (DREMT) du Service général de l'enseignement secondaire et des CPMS de la Direction générale de l'Enseignement obligatoire (AGE).

⁷ Cf. Convention de 2012, remplaçant celle conclue en 2009, liant la FWB pour l'AGE et le FOREM pour les ex-CSEF; reconduite annuellement de façon tacite.

1.1.2.2 Description/définition du Plan de redéploiement

Tous les 4 ans⁸, la Chambre Enseignement, éclairée par le travail de **Comités d'accompagnement** élabore un Plan de redéploiement de l'offre scolaire qualifiante et propose l'attribution d'incitants pour :

- Le maintien d'options faiblement fréquentées ;
- La fermeture d'options ;
- La création d'options.

Dans son processus de sélection des projets qui seront, par la suite, présentés au Gouvernement par l'Administration, la Chambre Enseignement tient compte des critères cumulatifs suivants :

- La correspondance avec les thématiques communes du Bassin EFE ;
- La cohérence et la pertinence du projet au regard de l'offre de formation ;
- L'utilisation d'outils pédagogiques de formation existant (CTA, CDC, CDR, etc.).

Les incitants consistent, entre autres, en :

- L'octroi de périodes complémentaires aux périodes-professeurs ;
- La possibilité d'obtenir certaines dérogations aux normes de maintien et de création ;
- L'octroi d'un statut de priorité d'accès au Fonds d'équipement.

Dans le cadre de Plans de redéploiement quadriennaux, la Chambre Enseignement a donc pour objectif de *produire une dynamique de redéploiement progressif, cohérent et structuré de l'offre d'enseignement qualifiant* du bassin en :

- Sensibilisant les représentants du monde scolaire à la réalité socioéconomique régionale et locale ;
- Promouvant une logique de concertation et de co-responsabilisation inter et intra-réseaux entre les différents acteurs de l'enseignement qualifiant du bassin ;
- Ajustant progressivement, grâce aux incitants prévus par le décret, l'offre d'enseignement qualifiant avec les pôles de développement socioéconomique du bassin.

Par ailleurs, la Chambre Enseignement étant habilitée à initier ou participer à des projets ayant pour objectif la promotion, en inter-réseaux, de l'enseignement technique et professionnel, elle peut consacrer, sous certaines conditions, un pourcentage de son budget « incitants » à des actions de sensibilisation, de promotion et/ou de soutien aux pôles de synergie.

⁸ Période modifiée par les Décret du 24 février 2022 (3 ans) et ensuite du 20 juillet 2022 (par dérogation, 5 ans).

1.2 MEMBRES

1.2.1 Composition

Conformément, entre autres, à l'art. 4 du décret du 30 avril 2009, la Chambre Enseignement se compose de membres dits effectifs, soit :

- a) Quatre représentants de chacun des Conseils de Zone concernés et mandatés par ces derniers, représentant de tous les réseaux d'enseignement représentés au sein du Conseil de Zone, pour autant que ces derniers organisent un établissement d'enseignement technique et professionnel dans la zone concernée ;
- b) Un représentant de chaque Comité de Concertation mandaté par ce dernier ;
- c) Cinq membres de la Chambre subrégionale de l'Emploi et de la Formation concernée, dont le président, deux représentants des employeurs et deux représentants des travailleurs ;
- d) Un représentant du FOREM ;
- e) Un représentant de l'Administration générale de l'Enseignement (AGE) ;
- f) Cinq représentants des Syndicats de l'Enseignement.

La Chambre Enseignement associe également à ses travaux (membres associés) deux représentants de l'Enseignement spécialisé; un par caractère, deux représentants de l'Enseignement de Promotion sociale, deux représentants du Conseil zonal de l'Alternance, un par caractère, un représentant du Conseil zonal des CPMS, un représentant de l'IFAPME.

La Chambre peut aussi associer à ses travaux toute personne dont elle estime l'expertise utile à ses délibérations. A Liège, le Président de l'IBEFE, le Directeur de zone et la Coordinatrice de l'IBEFE sont des invités permanents.

La durée des mandats au sein de la Chambre Enseignement – hors présidence – est, a priori, illimitée. Toutefois, il est convenu par ROI que, lorsqu'un membre – effectif ou associé – démissionne ou perd la qualité en raison de laquelle il a été désigné, celui-ci cesse, de plein droit, de faire partie de ladite Chambre. Il appartient alors à l'autorité qui l'a mandaté de pourvoir à son remplacement dans les meilleurs délais. Par ailleurs, aucun système de suppléance n'est prévu pour les membres de l'Assemblée générale.

1.2.1.1 Membres effectifs

Représentants des Comités de concertation – COCON (2)	Confessionnel	Marie-Agnès PONCELET
	Non-confessionnel	Frédéric RUTH
Représentants des Conseils de zone – COZO (8)	Confessionnel	Pierre-Henri DEFAYS Claude TILKIN Isabelle GATHOT Vinciane GILLIARD
	Non-confessionnel	Vinciane BELBOOM Benoit FRANCK Danielle FUGER Chantal WILLEMS

Représentants de la Chambre (subrégionale) de l'emploi et de la formation – CSEF (5)	Présidence	Cindy RUSSO
	Interlocuteurs sociaux – Représentants des employeurs	Valérie SARETTO Mandat à pourvoir
	Interlocuteurs sociaux – Représentants des travailleurs	Agnès RAMAEKERS Michael ANTUNES
Représentant FOREM (1)		Michel MARTIN
Représentant de l'Administration générale de l'enseignement – AGE (DGPSE-OQMT) (1)		Ludovic LIVEYNS
Représentants des syndicats de l'enseignement (5)	SLFP – Enseignement	Jean-Claude PIERSON
	CGSP – Enseignement	Jorre DEWITTE
	APPEL (CGSLB)	Antonia VARISANO
	CSC – Enseignement	Michel MANCINI Ana PELETEIRO CAMPOS

1.2.1.2 Membres associés

Représentant(s) de l'Enseignement spécialisé	Didier NEUFORGE Christine THONON
Représentant(s) de l'Enseignement de Promotion sociale	Chantal WILLEMS Luisa ANGELI
Représentant(s) du Conseil zonal de l'Alternance	Vincent HISTACE
Représentant(s) de l'IFAPME	Jean-François RASSEAUX
Représentant(s) du Conseil zonal des CPMS	Christelle DJIAN
Invité permanent	Alain DERYCKE, Directeur de zone Aïcha EL BAHY IDRISSE, Coordinatrice IBEFE Benjamin WERY, Président IBEFE

1.2.2 Structure

Outre l'Assemblée générale (AG) de la Chambre Enseignement, il convient de présenter son Bureau ainsi que le système de présidence de ces deux assemblées.

1.2.2.1 Présidence

La présidence de l'Assemblée générale de la Chambre Enseignement et de son Bureau sont assurées par le Président ou, en cas d'absence, par le 1^{er} Vice-président. En l'absence simultanée du Président et du 1^{er} Vice-président, le second Vice-président assure la présidence. La présidence et la 1^{ère} Vice-présidence sont assumées par un représentant des Conseils de zone ou des Comités de concertation.

Les mandats sont annuels afin de garantir l'alternance des caractères d'enseignement (cf. art. 4 §1^e du Décret du 30 avril 2009). Le changement de fonction s'opère traditionnellement le 1^{er} février de chaque année (cf. ROI). Quant à la 2^{ème} Vice-présidence, elle est assurée par le Président de la CSEF.

Par ailleurs, le Président représente la Chambre Enseignement et arrête les ordres du jour des convocations aux réunions de travail.

Président	Pierre-Henri DEFAYS
1^{er} Vice-président	Benoit FRANCK
2^{ème} Vice-président	Cindy RUSSO

1.2.2.2 Bureau de la Chambre Enseignement

Par ROI, un Bureau a été institué. Il prépare les travaux de l'Assemblée générale et traite entre autres des affaires urgentes. Il est composé de trois représentants de la CSEF, dont le 2^{ème} Vice-président de la Chambre Enseignement, de trois représentants de l'Enseignement confessionnel, de trois représentants de l'Enseignement non-confessionnel (un représentant de l'enseignement communal, un représentant de l'enseignement provincial et un représentant de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles) – soit trois représentants par caractère d'enseignement; parmi l'ensemble desquels se trouvent le Président et le 1^{er} Vice-président de la Chambre Enseignement –, d'un représentant de l'Administration générale de l'Enseignement (AGE) et, enfin du Président de l'Instance Bassin EFE.

Tout comme l'AG, le Bureau peut associer à ses travaux, à titre consultatif, toute personne dont il estime l'expertise utile. Toutes les propositions du Bureau sont faites à l'unanimité des membres présents. A Liège, le Président de l'IBEFE et le Directeur de zone sont des invités permanents.

Le Bureau peut aussi se voir confier par la Chambre Enseignement un rôle de groupe de travail. Dans ce cas, il peut aussi associer d'autres personnes (cf. Bureau élargi).

Enseignement secondaire qualifiant ordinaire (COZO)	Confessionnel	Pierre-Henri DEFAYS <i>PRÉSIDENT</i> Claude TILKIN Isabelle GATHOT
	Non-confessionnel	Benoit FRANCK <i>1ER VICE-PRÉSIDENT</i> Frédéric RUTH Vinciane BELBOOM
Chambre (subrégionale) de l'emploi et de la formation – CSEF		Cindy RUSSO <i>2^{ÈME} VICE-PRÉSIDENT</i> Mandat à désigner , Représentant CSEF – Employeurs Mandat à pourvoir/Agnès RAMAEKERS Alternance annuelle Représentante CSEF - Travailleurs

Administration générale de l'enseignement – AGE (DGPSE-OQMT)	Ludovic LIVEYNS
Invités permanents	Benjamin WERY, Président IBEFE Alain DERYCKE, Directeur de zone

1.3 FONCTIONNEMENT PRATIQUE DE LA CHAMBRE ENSEIGNEMENT

1.3.1 Fréquentation

Dans son ROI, la Chambre Enseignement de Liège précise qu'elle doit se réunir au moins trois fois par an ; la pratique révèle qu'elle s'assemble quand la nécessité l'impose. Ainsi, par exemple, durant l'année scolaire 2022-2023, la Chambre Enseignement s'est réunie trois fois. Le Bureau, quant à lui, tient une assemblée chaque fois que l'intérêt l'exige; trois réunions du Bureau ont eu lieu pendant la période présentée.

Lors des différentes réunions de la Chambre Enseignement de Liège, les membres présents sont principalement des représentants de l'enseignement.

1.3.2 Travaux et réalisations

La liste des travaux qui ont contribué à la mise en place du Plan de redéploiement 2019-2023 – année 4 (incitants 2022-2023) et année 5 (incitants 2023-2024) est reprise ci-après. Par ailleurs, il est à noter que, dans le cadre des travaux relatifs à l'attribution d'incitants pour l'année scolaire 2023-2024, aucune étude extérieure n'a été commandée, aucun partenariat n'a été conclu.

En revanche, la Chambre Enseignement s'est basée sur les réflexions de ses Comités d'accompagnement et sur les analyses réalisées par l'Instance Bassin EFE de Liège.

- État des lieux annuel du contexte socioéconomique de Bassin de Liège.
- État des lieux (référencement) annuel de l'offre d'enseignement et de formation du territoire.
- Rapport analytique et prospectif 2021.

Différentes analyses sont régulièrement réalisées. Elles sont destinées à mettre notamment en évidence la « santé » des sections, les besoins en termes de création d'options, de maintien prioritaires, les redondances dans l'offre scolaire.

Enfin, dans le cadre de l'application de clauses sociales prévues désormais pour certains marchés publics, la Chambre Enseignement de Liège a été sollicitée, en 2022-2023, par Embuild – 18 demandes différentes dont plusieurs avec demande de relance. Toutefois, il convient de constater l'incompatibilité entre l'urgence des demandes et le calendrier scolaire et, plus largement, l'organisation des périodes de stages dans les établissements scolaires ou encore l'inadéquation entre les profils recherchés et les formations de niveau de secondaire. Une réflexion pourrait être menée afin de mettre en place une procédure plus efficace.

1.3.3 Climat, avancées, difficultés, partenariats et bonnes pratiques

Les principaux défis et difficultés rencontrés, en 2022-2023, sont les suivants :

1) En ce qui concerne la mise en place du Plan de redéploiement depuis l'automne 2014, il convient de rappeler que prévoir un Plan de redéploiement quadriennal complet a semblé assez difficile aux membres de la Chambre Enseignement et ce pour diverses raisons (voir rapports d'activités précédents). Aussi, tant les Comités d'accompagnement que les membres de la Chambre ont décidé de soumettre à l'accord du Gouvernement un Plan de redéploiement « incomplet ». Les propositions de soutien aux projets retenus sont donc introduites annuellement.

2) La modification prévue, à partir du 01/09/2015, du § 2 de l'art. 19 du Décret portant sur l'organisation de l'enseignement secondaire de plein exercice du 29/07/1992, par le décret « normes » du 03/04/2014. À savoir que, désormais, sauf peut-être dans certains cas bien précis, « aucune dérogation n'est octroyée pour les options des 2ème et 3ème degrés dont la moyenne de fréquentation par des élèves réguliers au 15 janvier des deux années scolaires antérieures à la demande de dérogation a été inférieure à la moitié de la norme de maintien telle que définie à l'article 12, § 1er, alinéa 4 de l'Arrêté de l'Exécutif de la Communauté française du 31 août 1992 exécutant le décret du 29 juillet 1992 portant organisation de l'enseignement secondaire de plein exercice ». Cette évolution représente un danger pour certaines options pourtant porteuses étant donné que seul 30% des incitants peuvent être octroyés pour le maintien d'options. La Chambre Enseignement ne peut choisir que quelques projets à soutenir parmi les nombreuses demandes reçues. Cette problématique a encore été renforcée par la crise sanitaire suite à la réussite automatique des élèves qui ont dès lors préféré poursuivre dans l'enseignement de transition.

3) Concernant le retour de l'avis du Gouvernement quant aux demandes soutenues par les Chambres Enseignement, les représentants des réseaux font régulièrement remarquer que celui-ci ne tient pas assez compte du timing des écoles qui souhaiteraient être informées bien plus tôt, pour leur organisation, si leurs projets sont acceptés ou pas.

En ce qui concerne les partenariats de la Chambre Enseignement de Liège, il convient de souligner différents éléments :

- Les 10 Chambres Enseignement ont reconduit le projet « Le Mois du Qualifiant » afin de donner de la visibilité aux écoles qualifiantes et promouvoir positivement l'enseignement qualifiant. Un nouveau site internet a également été mis en ligne pour compléter la campagne avec des informations sur les spécificités de l'enseignement qualifiant et l'offre complète par zone.
- La Chambre Enseignement de Liège travaille conjointement avec la Cité des Métiers de Liège et l'IBEFÉ de Liège pour la mise en place opérationnelle du projet Orient'Actions;
- La Chambre Enseignement de Liège travaille en collaboration avec la Chambre Enseignement de Huy-Waremme, les 4 Hautes Ecoles de Liège, les écoles secondaires, les CTA et les CDC des 2 bassins pour l'organisation de journées de sensibilisation à l'enseignement qualifiant des futurs enseignants AESI ;
- La Chambre Enseignement de Liège travaille en collaboration avec les Chambres Enseignement de Huy-Waremme et Verviers, l'ULiège et les écoles secondaires des 3 bassins pour l'organisation d'une sensibilisation à l'enseignement qualifiant des futurs enseignants agrégés.

En outre, la Chambre Enseignement estime qu'il est important de mener des actions d'information et de sensibilisation par rapport aux possibilités offertes par l'Enseignement qualifiant. Celles-ci participent clairement à sa revalorisation. Aussi, les perspectives apportées, entre autres, par l'art. 5 § 8 du Décret du 30 avril 2009 précité ont été accueillies avec beaucoup d'intérêt. D'autre part, la Chambre se propose d'étudier toute question en lien avec son objet de sorte à améliorer la concertation et à maximiser l'efficacité du redéploiement de l'offre scolaire qualifiante (cf. notamment mener à bien des projets concertés en matières pédagogique, d'orientation ou de sensibilisation).

En termes d'agenda, il y a une prévision annuelle pour 3/4 réunions des assemblées, tant pour le Bureau que pour l'AG. Des réunions supplémentaires peuvent être programmées en fonction des besoins et des nécessités.

La Chambre Enseignement dispose d'un espace web désormais abrité par le site de l'Instance Bassin EFE Liège : <https://www.bassinefe-liege.be/chambre-enseignement>. Différentes rubriques sont disponibles : présentation de la Chambre, de ses missions, de son actualité, de ses actions et projets, etc.

2 ●●● PLAN DE REDEPLOIEMENT 2019-2024

2.1 CONTEXTE D'ÉMERGENCE

Pour rappel, la version du Décret du 30 avril 2009 en vigueur depuis le 1^{er} septembre 2014 précise (art. 5, §1) que « l'Instance est un lieu d'information et de délibération entre les réseaux d'enseignement, les syndicats de l'enseignement et les représentants du monde socio-économique d'une zone en matière d'offre d'enseignement ». Par ailleurs (art. 5 §2), « chaque IPIEQ élabore un plan de redéploiement de l'offre d'enseignement technique de qualification et professionnel tous les 4 ans. Le Plan débute au 1^{er} septembre d'une année scolaire pour se terminer au 30 juin de la 3^e année scolaire qui suit l'année scolaire de démarrage. Le Plan concerne un ou plusieurs secteurs »⁹.

Pour l'élaboration de son Plan de redéploiement 2019-2023, la Chambre Enseignement de Liège s'est basée sur divers documents : la liste des thématiques communes 2018-2019, définie le 8 octobre 2018 par l'Instance Bassin EFE de Liège et sur le travail d'analyse réalisé par ladite Instance Bassin EFE à laquelle siègent 8 représentants de l'Enseignement.

Concernant la liste des thématiques communes de l'IBEFE et des différents statuts qui leur sont attribués par cette dernière, les membres de la Chambre Enseignement se sont accordés à dire que l'interprétation de l'Administration est judicieuse. Autrement dit, il serait profitable que les lectures suivantes soient appliquées et ce, pour l'ensemble des Bassins EFE : quand l'IBEFE classe un métier dans une catégorie « offre à créer », cela signifie que l'offre existante (qu'elle soit nulle ou pas) est à élargir ; quand l'IBEFE classe un métier dans une catégorie « offre à maintenir », cela signifie que l'offre existante est suffisante mais doit être sauvegardée. La création d'une option correspondante ne pourrait s'envisager que si une même option venait à disparaître dans la zone. Autrement dit, « créer » signifie « augmenter » l'offre et « maintenir », « ne pas la diminuer ».

Les soutiens aux fermetures devront, quant à elles, correspondre aux réalités et besoins socioéconomiques du Bassin.

Toutefois seule une liste d'options éligibles basées sur les thématiques communes de l'IBEFE sera reprise dans le PDR 2019-2023 et mises à jour annuellement. Les projets soutenus seront définis d'année en année.

Année 1 du PDR : En ce qui concerne le traitement des demandes de soutien de projets de créations/maintiens/fermetures émanant des écoles et formulées dans le cadre des travaux des Comités d'accompagnement, c'est le Bureau qui réalise le travail de préparation et d'analyse de celles-ci. Ensuite une proposition de plan budgétaire est soumise à l'Assemblée générale qui a alors la possibilité de demander des informations complémentaires, d'approuver ou de refuser les propositions du Bureau et d'en formuler d'autres.

Dans le cadre de la mise en place du Plan de redéploiement de l'offre scolaire qualifiante, chaque secteur retenu audit Plan est piloté par un Comité d'accompagnement auquel participent les Pouvoirs organisateurs, les Directions concernées et certains représentants de secteurs professionnels et Fonds de formation sectoriels concernés.

Chaque Comité d'accompagnement émet des propositions de soutien à la création, au maintien et à

⁹ Période modifiée par les Décret du 24 février 2022 (3 ans) et ensuite du 20 juillet 2022 (par dérogation, 5 ans).

la fermeture d'option. Le Bureau éclaire la Chambre Enseignement sur les possibilités et opportunités de répartition des incitants. Les Comités d'accompagnement sectoriels se réunissent une fois par an en vue de proposer des OBG à soutenir prioritairement en fonction de l'évolution des métiers au sein des différents secteurs d'activités retenus pour le PDR. À Liège, vu que les établissements scolaires sont souvent actifs dans plusieurs des secteurs retenus, les réunions des trois Comités d'accompagnement ont généralement lieu le même jour. Enfin, la Chambre reste souveraine en ce qui concerne les propositions d'attributions d'incitants.

Année 1 à 5 du PDR : Pour rappel, 50% minimum du budget de la Chambre Enseignement doit être consacré à des projets de créations et de fermetures d'option ; tandis que 30% maximum est dédié aux maintiens d'options. Enfin, de 0 à 20% des moyens financiers peuvent servir pour des actions de sensibilisation, de promotion et/ou de soutien aux pôles de synergies. Quant aux réallocations, elles sont à prévoir dans les mêmes proportions. Par ailleurs, pour rappel, les projets d'ouvertures d'options soutenus par la Chambre Enseignement bénéficient de normes de création plus favorables (60 % de la norme la plus favorable)¹⁰.

Afin d'établir le plan de redéploiement, ce dernier comprend, par secteur retenu :

- La liste des écoles et des CEFA adhérant au plan de redéploiement ;
- La composition du Comité d'accompagnement ;
- La liste des options retenues qui pourront bénéficier d'incitants à la création pendant la durée du plan ;
- La liste des options retenues qui pourront bénéficier d'incitants au maintien pendant la durée du plan.

La mise en œuvre du Plan de redéploiement est également détaillée par année scolaire, avec :

- La répartition du budget ;
- Un descriptif des actions prévues (valorisation du qualifiant / soutien aux pôles de synergies) ;
- Un tableau présentant les allocations (attribution d'incitants au maintien, à la création et/ou à la fermeture) ainsi qu'une présentation de la méthodologie utilisée ;
- Les procédures de réallocations.

Les écoles ont été alors invitées à adhérer au Plan de redéploiement 2019-2023 et à participer aux travaux des Comités d'accompagnement en devenant membres.

La nouvelle mouture du Décret du 30 avril 2009 possède une valeur ajoutée : en allant au-delà de la simple réflexion sur l'attribution d'incitants, la démarche partenariale au sein des Comités d'accompagnement ouverts, entre autres, au monde socioprofessionnel, renforce la pertinence et l'utilité du travail de valorisation des sections et métiers techniques et, en cela, prolonge efficacement la concertation inter-réseaux locale entreprise depuis la mise en place des Chambres Enseignement. Ces réflexions trouvent, par ailleurs, un écho au sein de l'Instance Bassin EFE et viennent compléter le travail de cette dernière.

¹⁰ Cf. Décret du 3 avril 2014 apportant des modifications au régime des normes de création et de maintien d'options dans l'enseignement secondaire de plein exercice (M.B. 14/08/2014).

2.2 SECTEURS RETENUS ET OPTIONS QUI POURRONT BÉNÉFICIER D'INCITANTS DURANT LA DURÉE DU PLAN 2019-2024

Les secteurs suivants ont été retenus par la Chambre Enseignement de Liège dans le cadre de son Plan de redéploiement 2019-2023 :

- Industrie - Construction (secteurs 2 et 3) ;
- Hôtellerie-Alimentation (secteur 4) ;
- Services aux personnes (secteur 8) ;
- Si les métiers de la logistique devaient faire l'objet d'un nouveau secteur d'options dans l'enseignement qualifiant, le Plan devrait faire l'objet d'une modification pour intégrer ce secteur.
- Des options du secteur des sciences appliquées (secteur 9) associées à des métiers liés au secteur de l'Industrie ont également été reprises dans le PDR.

La liste des options qui peuvent bénéficier d'incitants à la création, au maintien et à la fermeture au cours dudit plan sont reprises dans le PDR annexé au présent document.¹¹

2.3 OCTROI D'INCITANTS - ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023

2.3.1 Organisation et fonctionnement des Comités d'accompagnement

Pour rappel, dans le cadre de la mise en place du Plan quadriennal de redéploiement de l'offre scolaire qualifiante, chaque secteur retenu audit Plan est piloté par un Comité d'accompagnement qui, outre les Pouvoirs organisateurs et Directions concernés s'ouvre au monde extérieur par le biais de représentants de l'Inspection et du monde socio-économique (partenaires sociaux, secteurs professionnels concernés, Fonds de formation sectoriels concernés, etc.). Chaque Comité d'accompagnement éclaire la Chambre Enseignement sur les possibilités et opportunités de répartition des incitants à la création, à la fermeture ou au maintien d'options du secteur d'Enseignement concerné. Toutefois, la Chambre reste souveraine en ce qui concerne les propositions d'attributions d'incitants.

En vue de préparer les réunions des Comités d'accompagnement, les projets doivent être idéalement introduits au préalable afin d'avoir une vue d'ensemble des différents projets des établissements scolaires du bassin. Par ailleurs, le timing d'introduction/sélection de projets de création/maintien/fermeture mis en place par la pratique (réunion des Comités d'accompagnement en novembre, définition d'un plan de répartition budgétaire en décembre) n'est pas toujours en adéquation avec le calendrier de certains réseaux qui arrêtent déjà leurs projets en octobre. Toutefois, le fait qu'à présent les thématiques communes soient connues suffisamment tôt (début octobre) permet de lisser cette concurrence d'agenda.

¹¹ Voir annexe n° 1.

2.3.2 Projets envisagés par les Comités d'accompagnement pour 2022-2023

Tous les projets proposés par les établissements scolaires ont été soumis aux comités d'accompagnement réunis le 26 novembre 2021.

La liste complète des projets envisagés est reprise en annexe.¹²

2.3.3 Méthodologie utilisée par la Chambre Enseignement pour la sélection des projets à soumettre au Gouvernement

La Chambre Enseignement présente les orientations retenues aux Comités d'accompagnement chaque année. On rappelle les raisons pour lesquelles la Chambre Enseignement avait retenu ces trois secteurs, quelles étaient les priorités de la Chambre Enseignement, la manière dont a été réparti le budget et les « règles » à connaître concernant l'octroi d'incitants par la Chambre (ex : une création peut être soutenue deux années, une fermeture jusqu'à 4 ans, etc.), ainsi que l'octroi final des incitants pour l'année qui précède. On expose ensuite les demandes d'incitants reçues en création, fermeture et maintien, puis on fait un tour de table des personnes présentes afin qu'ils puissent motiver leur demande et faire part des difficultés rencontrées.

Ensuite, la Chambre Enseignement se réunit afin de décider de la répartition du budget annuel par type de projet (création/fermeture et maintien) en respect des normes en vigueur. Elle décide également de la part qu'elle consacrera à la mise en place d'un ou plusieurs projets de valorisation de l'enseignement qualifiant.

La proposition d'un système de réallocations est réalisée dans un second temps, une fois les projets validés par la Chambre Enseignement.

2.3.4 Projets sélectionnés par la Chambre Enseignement et soumis au Gouvernement

Suite aux projets envisagés par les Comités d'accompagnement, les membres de la Chambre Enseignement ont sélectionné 8 projets de création, 1 projet de fermeture et 11 projets de maintien. La liste détaillée des projets sélectionnés est reprise en annexe.¹³

Clé de répartitions appliquée :

- Total des périodes allouées : 111 périodes-professeurs ;
- Total des périodes allouées à des maintiens : 33 périodes-professeurs ;
- Total des périodes allouées à des fermetures et/ou des créations : 67 périodes-professeurs.

¹² Voir annexe n° 2.

¹³ Voir annexe n° 3.

2.3.5 Projets approuvés par le Gouvernement et effectivement mis en œuvre en octobre 2022 (N-4)

L'ensemble des projets incitants 2022-2023 soumis par la Chambre Enseignement en janvier 2022 a été approuvé par le Gouvernement.

La liste détaillée des projets effectivement mis en œuvre en octobre 2022 est reprise en annexe.¹⁴

2.4 OCTROI D'INCITANTS - ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024

2.4.1 Projets envisagés par les Comités d'accompagnement pour 2023-2024

Tous les projets éligibles proposés par les établissements scolaires du bassin ont été soumis aux comités d'accompagnement réunis le 24 novembre 2022.

La liste complète des projets envisagés est reprise en annexe.¹⁵

2.4.2 Projets sélectionnés par la Chambre Enseignement et soumis au Gouvernement en janvier 2023

Suite aux projets envisagés par les Comités d'accompagnement, les membres de la Chambre Enseignement ont sélectionné prioritairement 7 projets de création, 1 projet de fermeture et 10 projets de maintien.

La liste détaillée des projets sélectionnés est reprise en annexe.¹⁶

Clé de répartitions appliquée :

- Total des périodes allouées : 102 périodes-professeurs ;
- Total des périodes allouées à des maintiens : 31 périodes-professeurs ;
- Total des périodes allouées à des fermetures et/ou des créations : 61 périodes-professeurs.

Pour rappel, le budget restant sera alloué à des actions de promotion et de valorisation du qualifiant.

2.4.3 Projets approuvés par le Gouvernement et effectivement mis en œuvre en octobre 2023

L'ensemble des projets incitants 2023-2024 soumis par la Chambre Enseignement en janvier 2023 a été approuvé par le Gouvernement.

La liste détaillée des projets effectivement mis en œuvre en octobre 2023 est reprise en annexe¹⁷.

¹⁴ Voir annexe n° 4.

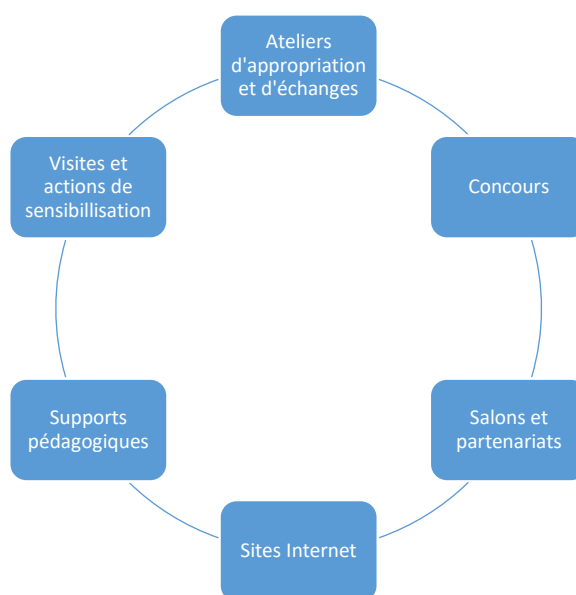
¹⁵ Voir annexe n° 5.

¹⁶ Voir annexe n° 6.

¹⁷ Voir annexe n° 7

3 ●●● LES ACTIONS RÉALISÉES EN APPLICATION DU DÉCRET DU 30 AVRIL 2009 HORS INCITANTS

Les Chambres Enseignement ont aussi pour mission de promouvoir l'enseignement technique et professionnel dont de nombreuses sections souvent trop peu fréquentées, conduisent pourtant vers des métiers porteurs et donc vers l'emploi. Plus largement, l'action des Chambres Enseignement porte aussi sur les thèmes de l'orientation et l'information sur les études et les métiers en contexte scolaire. Dans ce contexte, diverses actions ont été menées durant la période 2022-2023. Par ailleurs, pour 2023-2024 les différents projets évalués positivement seront reconduits.



La Chambre Enseignement de Liège mène des projets dans les catégories suivantes :

1. Visites et actions de sensibilisation

➤ **Orient'Actions**

Le projet Orient'Actions fait suite à une matinée de réflexion sur le thème de l'orientation scolaire au 1^{er} degré de l'enseignement secondaire organisée le 30 septembre 2015 à la Paix-Dieu, réunissant de nombreuses personnes issues du monde de l'enseignement. Par ailleurs, il intègre également les souhaits formulés à l'égard de l'enseignement permettant aux élèves de vivre des expériences au sein du monde professionnel et de renforcer ainsi leur projet d'orientation.

Ce projet, mené chaque année scolaire depuis 2016-2017, vise à faire découvrir des métiers en entreprises dans le cadre de la démarche d'orientation en fin de tronc commun avec un accompagnement des élèves en amont et en aval afin de contribuer à leur orientation scolaire et professionnelle. Il est mené en collaboration avec la Cité des Métiers de Liège qui possède une expertise en termes de visite d'entreprises mais aussi avec des représentantes des Centres psycho-médico-sociaux et une conseillère pédagogique de la Province de Liège.

L'action est articulée en 4 temps :

- Réflexion individuelle et collective des élèves par rapport à leurs projets d'orientation et de futur métier (développement de la connaissance de soi) ;
- Animation en classe relative au concept d'entreprise ;
- Visite d'une entreprise;
- Débriefing en classe permettant une confrontation entre les projets d'orientation et la réalité vécue en entreprise (exploitation, analyse des expériences vécues et informations sur les filières de formation).

Le projet a été suspendu de septembre 2018 à juin 2020 suite à la cessation des activités de la Cité des Métiers de Liège. En 2020, la Cité des Métiers de Liège a relancé ses activités mais la crise sanitaire et le respect des mesures en vigueur, nous ont obligés à nouveau de suspendre le projet pour l'année scolaire 2020-2021.

En 2021-2022, le projet a été organisé dans son intégralité selon la description reprise ci-dessus. Seules les visites d'entreprise ont été impactées par les mesures liées à la pandémie Covid 19.

En 2022-2023, le projet s'est déroulé normalement pour 22 classes d'école secondaire. Ils ont pu visiter 11 entreprises de la région ayant des secteurs d'activités variés.

➤ **Les actions de sensibilisation et d'information sur l'enseignement qualifiant à destination des futurs enseignants des 1^{er} et 2^{ème} degré de l'enseignement secondaire**

La Chambre Enseignement de Liège sensibilise depuis 2014 les élèves des Hautes Ecoles pédagogiques du bassin de Liège, enseignants de demain, à l'enseignement qualifiant et aux métiers manuels et techniques.

Les objectifs des actions menées et à mener sont les suivants :

- Informer les futurs bacheliers sur l'éventail de formations que contient l'enseignement secondaire et plus précisément les éclairer quant à l'enseignement qualifiant ;
- Lutter contre l'image négative de l'enseignement qualifiant et des métiers techniques ;
- Compléter leurs représentations de l'enseignement qualifiant et des métiers techniques pour encourager l'orientation positive de leurs futurs élèves (orientation par choix et non par relégation).

Au programme : séance interactive d'information sur la structure de l'enseignement secondaire et plus précisément sur l'enseignement qualifiant, ses secteurs, ses filières, ses débouchés et l'enseignement en alternance ; découverte d'une partie des secteurs de l'enseignement qualifiant (industrie, construction, services aux personnes et hôtellerie alimentation), à travers la visite d'ateliers techniques des établissements scolaires du bassin, d'un Centre de Technologies Avancées ou d'un Centre de compétence. Lors de la visite d'une école qualifiante, une rencontre avec un professeur de formation commune de 3^{ème} ou 4^{ème} P ou TQ est prévue afin de permettre aux étudiants d'échanger sur les spécificités du qualifiant.

En 2022-2023, les journées de sensibilisation ont été organisées en collaboration avec la Chambre Enseignement de Huy-Waremme.

Nous avons pu organiser 4 journées de sensibilisation au qualifiant sur les 6 prévues initialement : La première matinée a été organisée le 17 octobre 2022 pour les 60 étudiants et les conseillers pédagogiques de la section éducation physique de la Haute Ecole de la Province de Liège – Beeckman. Les étudiants, répartis en 6 groupes, ont découvert les cours d'éducation physique dans une école qualifiante et ont visité certains ateliers techniques d'écoles qualifiantes de la zone de Liège.

La deuxième journée a été organisée le 20 octobre 2022 pour les 14 étudiants et les conseillères pédagogiques de la section mathématique de la Haute Ecole Charlemagne Les Rivageois qui ont visité les ateliers techniques d'une école qualifiante de la zone de Huy-Waremme (la visite à Liège a été annulée suite à une grève générale).

La troisième journée a été organisée le 5 décembre 2022 pour les 9 étudiants et la conseillère pédagogique des sections sciences et sciences humaines de la Haute Ecole Charlemagne Les Rivageois qui ont visité les ateliers techniques de 2 écoles qualifiantes de la zone de Liège et d'un CTA. Ils ont terminé la journée par la présentation de la Techosphère de la Province de Liège.

La quatrième journée a été organisée le 17 mars 2023 pour les 7 étudiants et 2 conseillères pédagogiques de la section sciences de la Haute Ecole Charlemagne Les Rivageois qui ont visité les ateliers techniques d'une école qualifiante de la zone de Huy-Waremme et un CTA.

➤ **Journée de sensibilisation au qualifiant pour les futurs enseignants des 2^{ème} et 3^{ème} degrés de l'enseignement secondaire**

La Chambre Enseignement de Liège, en collaboration avec les Chambres Enseignement de Huy-Waremme et de Verviers, ont décidé de sensibiliser les étudiants en didactique de l'ULiège à l'enseignement qualifiant.

Pour cette deuxième édition, une séance d'information et de présentation de l'enseignement qualifiant interactive de 2 heures a été organisée dans le cadre du cours de didactique générale le 24 octobre 2022.

Dans un second temps, on a donné la possibilité aux futurs professeurs de toutes les finalités pédagogiques de visiter des écoles qualifiantes en novembre 2022. Lors de ces visites d'écoles qualifiantes, une rencontre avec la direction, un chef d'atelier et un professeur de leur cours matière était prévue afin qu'ils puissent échanger sur les pratiques professionnelles spécifiques de l'enseignement qualifiant en plus de la visite des ateliers techniques.

Pour la zone de Liège, 64 étudiants ont participé aux visites. Ils ont été répartis en 6 groupes selon leurs finalités pédagogiques et ont visités 6 écoles de la zone de Liège dans les 4 réseaux d'enseignement.

➤ **Journée de sensibilisation au qualifiant pour les agents des CPMS**

Suite à la crise sanitaire et aux mesures en vigueur en janvier et février 2022, le projet a dû être suspendu pour l'année scolaire 2021-2022.

En 2022-2023, la journée de sensibilisation a été organisée le 17 mars 2023 pour 26 agents des CPMS des 4 réseaux d'enseignement de la zone de Liège.

Cette année, ils ont choisi d'obtenir un complément d'information sur les deux secteurs suivants : services aux personnes et construction.

La journée a commencé par une présentation théorique sur les 2 secteurs par les chargés de mission de l'IBEFE et un focus sur les impacts de la mise en place du PEQ sur l'orientation des élèves.

Ils ont ensuite visité 2 écoles qualifiantes et une CEFA de la zone de Liège. Ils ont terminé la journée par la visite d'un centre de compétence.

➤ **Bâches et affiches « Je me qualifie dès la 4^e »**

Plusieurs Chambres Enseignement ont décidé d'informer les parents et les élèves sur la mise en place du PEQ dès la 4^e année en septembre 2023. Elles ont décidé de mener une campagne de communication intitulée « Je me qualifie dès la 4^e » en réalisant des bâches et des affiches à distribuer aux écoles secondaires.

La Chambre Enseignement a décidé de mettre à disposition une bâche par implantation aux écoles scolaires de la zone. Les affiches ont été envoyées sur commande aux écoles intéressées.

2. Supports pédagogiques

➤ **Le Mois du qualifiant**

Le projet pilote « Le Mois du qualifiant » mené par les Chambres Enseignement de Bruxelles, Liège, Verviers et Wallonie Picarde pendant le mois de mai 2021 a été bien évalué et présenté dans les 6 autres Chambres Enseignement.

Pour l'édition 2022, toutes les Chambres Enseignement ont décidé de participer au projet et de le faire évoluer sur base des résultats de l'évaluation du projet pilote.

Pour l'édition 2023, le projet a encore évolué suite aux évaluations réalisées dans les 10 zones.

L'objectif de la campagne de communication « Le Mois du Qualifiant » est d'assurer une plus grande visibilité des écoles qualifiantes et de leur offre, et de promouvoir ce type d'enseignement.

Pour rencontrer ces différents objectifs, plusieurs outils ont été créés et diffusés via différents canaux :

- Un nouveau site internet reprenant des informations sur les spécificités de l'enseignement qualifiant, l'offre d'enseignement qualifiant ordinaire et spécialisé pour les 10 zones d'enseignement et des ressources pédagogique « enseignementqualifiant.be » ;
- Des affiches promotionnelles distribuées dans les écoles, les CPMS et les associations travaillant avec les adolescents reprenant un QR code renvoyant vers le Site internet ;
- Une vidéo promotionnelle à destination des jeunes diffusée sur les réseaux sociaux ;
- Des interviews d'experts et de chercheurs en pédagogie, orientation et monde du travail diffusées sur les réseaux sociaux.

➤ **Brochure reprenant l'offre d'enseignement qualifiant dans le bassin de Liège**

La Chambre Enseignement de Liège a décidé de mettre à jour annuellement la brochure reprenant l'offre d'enseignement qualifiant du bassin de Liège et de réaliser une version numérique téléchargeable sur le site internet de l'IBEFE.

➤ **Reproduction du jeu Op'Entreprise**

La Chambre Enseignement de Liège a décidé de reproduire le jeu Op'Entreprise créé par l'IBEFE de Verviers pour le mettre à disposition de tous les CPMS de la zone de Liège. Cet outil est complémentaire au jeu Métierama pour informer les jeunes sur les métiers et le monde de l'entreprise.

4 ●●● LES INDICATEURS – Année scolaire 2022-2023

4.1 INDICATEURS DE RÉALISATION

4.1.1 Nombre de réunions organisées et taux de fréquentation par catégorie (Chambre Enseignement)

Le tableau présenté ci-dessous reprend les dates de réunions du Bureau de la Chambre Enseignement de Liège et de la Chambre Enseignement de Liège entre le 1^{er} septembre 2022 et le 31 août 2023.

Comité d'accompagnement	Bureau	Assemblée générale
24 novembre 2022	14 septembre 2022	14 septembre 2022
	8 décembre 2022	10 janvier 2023
	27 avril 2023	27 avril 2023
Total 1	Total 3	Total 3

	AG 60 14/09/2022	AG 61 10/01/2023	AG 62 27/04/2023
Composition	6 membres sur 30 mandats (invités permanents compris)	9 membres sur 30 mandats (invités permanents compris)	7 membres sur 30 mandats (invités permanents compris)
Présents	6	9	7
Excusés	10	6	7
Absents	13	14	15
Invités	1	1	1
% présence membres	21%	33%	29%

Ci-dessous, le tableau reprenant le taux de fréquentation aux trois réunions de la Chambre Enseignement de Liège pour la période 2022-2023 :

Les analyses ci-après doivent cependant se lire « toutes proportions gardées » ; c'est-à-dire qu'il convient de mettre en rapport les pourcentages et les valeurs absolues.

En effet, pour certaines catégories de membres, il n'y a qu'un seul représentant et pour d'autres, il y en a 5.

	Catégories de membre	AG 60 14/09/2022	AG 61 10/01/2023	AG 62 27/04/2023	Moyenne
Membres effectifs	COCON confessionnel	0%	100%	0%	33%
	COCON non-confessionnel	0%	100%	100%	67%
	COZO confessionnel	25%	50%	50%	42%
	COZO non-confessionnel	50%	75%	50%	58%
	Chambre Emploi-Formation (CSEF)	0%	0%	20%	7%
	FOREM	100%	100%	0%	67%
	AGE – DGPSE – OQMT	100%	100%	100%	100%
	Syndicats de l'enseignement	0%	0%	0%	0%
Membres associés	Enseignement spécialisé	0%	0%	100%	33%
	Enseignement de promotion sociale	0%	0%	0%	0%
	Conseil zonal de l'alternance	0%	0%	0%	0%
	IFAPME	0%	0%	0%	0%
	CPMS	0%	0%	0%	0%
	Autres (Invités)	50%	33%	33%	39%
	% Membres effectifs	23%	41%	32%	35%
	% Membres associés	0%	0%	14%	5%

Les membres présents lors des réunions sont majoritairement les membres effectifs même si le taux de participation est inférieur à 50% des mandats octroyés. Les membres associés ne participent quasi plus aux réunions. Certains membres associés ne participent à aucune réunion, il convient de s'interroger sur la pertinence des mandats octroyés.

4.1.2 Taux d'utilisation du budget IPIEQ

Le tableau ci-dessous reprend la répartition financière définie par les membres de la Chambre Enseignement de Liège pour l'année scolaire 2022-2023.

Total	Incitants			Actions collectives	
Budget alloué	Budget (€)	Coût Période-Professeur (€)	Equivalent en PP	Budget restant (€)	Pourcentage (%)
277.440,83	249.517,00 €	2.495,17 €	100	27.923,83 €	10,06%
Conversion du budget total en PP		111,00	PP		
Répartition PP attribuées aux incitants			PP	%	Base légale
Périodes allouées: Maintien			33	30%	Max 30 %
Périodes allouées: Fermeture/création			67	60%	Min. 50 %
Equivalent périodes allouées: Actions collectives			11	10%	Max 20 %
Total			111	100%	

Le tableau ci-dessous reprend les dépenses engagées pour la réalisation des différents projets et actions prévus pour l'année scolaire 2022-2023.

N°	Actions de valorisation/Projets	Budget imputé	
		Action de valorisation	Fonctionnement
1	Orient'Actions	4875,22 €	
2	Le Mois du qualifiant	7100 €	
3	Journées de sensibilisation au qualifiant pour les futurs enseignants	3815 €	
4	Dépliant reprenant l'offre d'enseignement qualifiant	4688,75 €	
5	Bâches « Je me qualifie dès la 4 ^e »	2665,55€	
6	Reproduction du jeu Op'Entreprise	4779,31€	
7	Réunion des comités d'accompagnement		37,4€
8	Réunion de la Chambre Enseignement de janvier		129,08€
9	Réunion avec les directions sur les impacts du PEQ sur l'orientation		50,40€
10	Goodies (bics) Startech's Days		4500€
Total		27 923,83 EUR	4716,88 EUR
Budget(s) disponible(s)		0 EUR	3083,15 EUR

4.1.3 Nombre de projets envisagés par les Comités d'accompagnement pour l'année 2022-2023 par catégorie d'incitants

Seuls les projets éligibles sont pris en compte dans le tableau récapitulatif par secteur du PDR.

Pour rappel, un projet est considéré comme éligible s'il rencontre les critères applicables pour l'octroi des incitants, à savoir :

- L'adhésion de l'établissement scolaire au PDR 2019-2023 ;
- L'OBG doit être reprise dans la liste des Thématiques communes de l'IBEFE de Liège pour l'année en cours et respecter la priorisation établie (création et/ou maintien) ;
- Pour les incitants en maintien, le nombre d'élèves inscrits dans l'option doit être inférieur à une fois et demi la norme de maintien.

Sur les 37 projets envisagés, 7 ne respectaient pas l'ensemble des critères repris ci-dessus.

- 2 projets de création concernait une option expérimentale ;
- 2 projets concernait des options du 2^e degré ;
- 3 projets de maintien ne respectaient pas la norme du nombre d'élèves maximum inscrits dans l'option.

N° de secteur	Secteurs du PdR							Sous-total	Total	%
	Agronomie	Industrie	Construction	Hôtellerie- Alimentation	Economie	Services aux personnes	Sciences appliquées			
	1	2	3	4	7	8	9			
Projets de création	<u>0</u>	<u>3</u>	<u>5</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>		8	26,7
<i>* Création</i>	0	3	4	0	0	0	0	7		
<i>* Création (suivi)</i>	0	0	1	0	0	0	0	1		
<i>* Création pour maintenir</i>	0	0	0	0	0	0	0	0		
Projets de fermeture	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>1</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>		1	3,3
<i>* Fermeture</i>	0	0	0	0	0	0	0	0		
<i>* Fermeture (suivi)</i>	0	0	1	0	0	0	0	1		
Projets de maintien	<u>0</u>	<u>8</u>	<u>4</u>	<u>4</u>	<u>0</u>	<u>4</u>	<u>1</u>		21	70,0
Total	0	11	10	4	0	4	1	30		
%	0,0	36,7	33,3	13,3	0,0	13,3	3,3			

Dans un souci de précision, les projets de création ont été répartis en 3 groupes distincts, à savoir :

- **Création** : projets de création d'options bénéficiant pour la première fois d'incitants à la création (création 1).
- **Création "suivi"** : projets de création d'options bénéficiant d'un renouvellement d'incitants conformément à l'article 5 § 7 du décret du 30 avril 2009.
- **Création "pour maintenir"** : l'IBEFE dans l'élaboration des thématiques communes, classe un métier soit dans une catégorie "offre à créer" (cela signifie que l'offre existante (qu'elle soit nulle ou pas) est à élargir), soit dans une catégorie "offre à maintenir" (cela signifie que l'offre existante est suffisante mais doit être sauvegardée). Dans le cas où une occurrence venait à disparaître sur le territoire, et afin de maintenir l'offre, il est rendu possible qu'une OBG classée en "offre à maintenir" puisse bénéficier d'incitants à la création. En effet, cette nouvelle création, permettrait de rétablir le nombre d'occurrences initialement présentes sur la zone. Autrement dit, « créer pour maintenir » signifie « rétablir l'offre de la zone ».

4.2 INDICATEURS DE RÉSULTAT

4.2.1 Nombre de projets sélectionnés par la Chambre Enseignement et soumis à l'Administration pour l'année 2022-2023 par catégorie/secteur et taux par catégorie/secteur

La Chambre Enseignement de Liège a sélectionné 20 projets sur les 30 projets éligibles envisagés par les Comités d'accompagnement.

N° de secteur	Secteurs du PdR							Sous-total	Total	%
	Agronomie	Industrie	Construction	Hôtellerie- Alimentation	Economie	Services aux personnes	Sciences appliquées			
	1	2	3	4	7	8	9			
Projets de création	<u>0</u>	<u>3</u>	<u>5</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>		8	40,0
<i>* Création</i>	0	3	4	0	0	0	0	7		
<i>* Création (suivi)</i>	0	0	1	0	0	0	0	1		
<i>* Création pour maintenir</i>	0	0	0	0	0	0	0	0		
Projets de fermeture	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>1</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>		1	5,0
<i>* Fermeture</i>	0	0	0	0	0	0	0	0		
<i>* Fermeture (suivi)</i>	0	0	1	0	0	0	0	1		
Projets de maintien	<u>0</u>	<u>5</u>	<u>2</u>	<u>3</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>1</u>		11	55,0
Total	0	8	8	3	0	0	1	20		
%	0,0	40,0	40,0	15,0	0,0	0,0	5,0			

Dans un souci de précision, les projets de création ont été répartis en 3 groupes distincts, à savoir :

- **Création** : projets de création d'options bénéficiant pour la première fois d'incitants à la création (création 1).
- **Création "suivi"** : projets de création d'options bénéficiant d'un renouvellement d'incitants conformément à l'article 5 § 7 du décret du 30 avril 2009.
- **Création "pour maintenir"** : l'IBEFE dans l'élaboration des thématiques communes, classe un métier soit dans une catégorie "offre à créer" (cela signifie que l'offre existante (qu'elle soit nulle ou pas) est à élargir), soit dans une catégorie "offre à maintenir" (cela signifie que l'offre existante est suffisante mais doit être sauvegardée). Dans le cas où une occurrence venait à disparaître sur le territoire, et afin de maintenir l'offre, il est rendu possible qu'une OBG classée en "offre à maintenir" puisse bénéficier d'incitants à la création. En effet, cette nouvelle création, permettrait de rétablir le nombre d'occurrences initialement présentes sur la zone. Autrement dit, « créer pour maintenir » signifie « rétablir l'offre de la zone ».

4.2.2 Nombre de projets approuvés par le Gouvernement et effectivement mis en œuvre en octobre 2022 par catégorie/secteur et taux par catégorie/secteur

Tous les projets sélectionnés par la Chambre Enseignement de Liège ont été approuvés par le Gouvernement. Suite à l'application du système de réallocation défini dans le Plan de Redéploiement, 2 projets de création, 1 projet de suivi de fermeture et 9 projets de maintien ont été effectivement soutenus par des incitants pendant l'année scolaire 2022-2023. Les projets concernent principalement des options des secteurs de l'Industrie et de la Construction secteurs particulièrement en tension dans le bassin de Liège.

N° de secteur	Secteurs du PdR							Sous-total	Total	%
	Agronomie	Industrie	Construction	Hôtellerie- Alimentation	Economie	Services aux personnes	Sciences appliquées			
	1	2	3	4	7	8	9			
Projets de création	<u>0</u>	<u>1</u>	<u>1</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>		<u>2</u>	16,7
* <i>Création</i>	0	1	1	0	0	0	0	2		
* <i>Création (suivi)</i>	0	0	0	0	0	0	0	0		
* <i>Création pour maintenir</i>	0	0	0	0	0	0	0	0		
Projets de fermeture	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>1</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>		<u>1</u>	8,3
* <i>Fermeture</i>	0	0	0	0	0	0	0	0		
* <i>Fermeture (suivi)</i>	0	0	1	0	0	0	0	1		
Projets de maintien	<u>0</u>	<u>4</u>	<u>2</u>	<u>2</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>1</u>		<u>9</u>	75,0
Total	0	5	4	2	0	0	1	12		
%	0,0	41,7	33,3	16,7	0,0	0,0	8,3			

Dans un souci de précision, les projets de création ont été répartis en 3 groupes distincts, à savoir :

- **Création** : projets de création d'options bénéficiant pour la première fois d'incitants à la création (création 1).
- **Création "suivi"** : projets de création d'options bénéficiant d'un renouvellement d'incitants conformément à l'article 5 § 7 du décret du 30 avril 2009.
- **Création "pour maintenir"** : l'IBEFE dans l'élaboration des thématiques communes, classe un métier soit dans une catégorie "offre à créer" (cela signifie que l'offre existante (qu'elle soit nulle ou pas) est à élargir), soit dans une catégorie "offre à maintenir" (cela signifie que l'offre existante est suffisante mais doit être sauvegardée). Dans le cas où une occurrence venait à disparaître sur le territoire, et afin de maintenir l'offre, il est rendu possible qu'une OBG classée en "offre à maintenir" puisse bénéficier d'incitants à la création. En effet, cette nouvelle création, permettrait de rétablir le nombre d'occurrences initialement présentes sur la zone. Autrement dit, « créer pour maintenir » signifie « rétablir l'offre de la zone ».

4.3 INDICATEURS D'IMPACT

4.3.1 Évolution de la population scolaire des options soutenues dans le cadre du Plan de redéploiement 2019-2023

Le tableau repris en annexe propose une évolution sur 3 années scolaires du nombre d'élèves inscrits en janvier de chaque année dans le degré (en 4^{ème}, 5^{ème}, 6^{ème} ou en 7^{ème} année) fréquentant les options qui ont été soutenues durant l'année scolaire 2022-2023.¹⁸

¹⁸ Annexe n° 8.

5 ●●● LES INDICATEURS – ANNEE SCOLAIRE 2023-2024 (JUSQU’AU 30/10/2023)

5.1 INDICATEURS DE RÉALISATION

5.1.1 Nombre de réunions organisées et taux de fréquentation par catégorie (Chambre Enseignement)

Le tableau présenté ci-dessous reprend les dates de réunions du Bureau de la Chambre Enseignement de Liège et de la Chambre Enseignement de Liège entre le 1^{er} septembre 2023 et le 30 octobre 2023.

Comité d’accompagnement	Bureau	Assemblée générale
	20 septembre 2023	
Total 0	Total 1	Total 0

5.1.2 Taux d'utilisation du budget IPIEQ

Le tableau ci-dessous reprend la répartition financière définie par les membres de la Chambre Enseignement de Liège pour l’année scolaire 2023-2024.

5.1.3 Nombre de projets envisagés par les Comités d’accompagnement pour l’année 2023-2024 par catégorie d’incitants

Seuls les projets éligibles sont pris en compte dans le tableau récapitulatif par secteur du PDR.

Pour rappel, un projet est considéré comme éligible s’il rencontre les critères applicables pour l’octroi des incitants, à savoir :

- L’adhésion de l’établissement scolaire au PDR 2019-2024 ;
- L’OBG doit être reprise dans la liste des Thématiques communes de l’IBEFE de Liège pour l’année en cours et respecter la priorisation établie (création et/ou maintien) ;
- Pour les incitants en maintien, le nombre d’élèves inscrits dans l’option doit être inférieur à une fois et demi la norme de maintien.

Sur les 43 projets envisagés, 12 ne respectaient pas l’ensemble des critères repris ci-dessus.

- 1 projet de création était déjà effectif ;
- 1 projet de création concernait une option expérimentale ;
- 2 projets ne respectaient pas la priorisation de l’IBEFE ;
- 1 projet de fermeture ne respectait pas le nombre minimum d’élève pour l’année antérieure ;
- 7 projets de maintien ne respectaient pas la norme du nombre d’élèves maximum inscrits dans l’option.

N° de secteur	Secteurs du PdR							Sous-total	Total	%
	Agronomie	Industrie	Construction	Hôtellerie- Alimentation	Economie	Services aux personnes	Sciences appliquées			
	1	2	3	4	7	8	9			
Projets de création	<u>0</u>	<u>4</u>	<u>3</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>		7	22,6
<i>* Création</i>	0	4	3	0	0	0	0	7		
<i>* Création (suivi)</i>	0	0	0	0	0	0	0	0		
<i>* Création pour maintenir</i>	0	0	0	0	0	0	0	0		
Projets de fermeture	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>1</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>		1	3,2
<i>* Fermeture</i>	0	0	0	0	0	0	0	0		
<i>* Fermeture (suivi)</i>	0	0	1	0	0	0	0	1		
Projets de maintien	<u>0</u>	<u>7</u>	<u>8</u>	<u>5</u>	<u>0</u>	<u>2</u>	<u>1</u>		23	74,2
Total	0	11	12	5	0	2	1	31		
%	0,0	35,5	38,7	16,1	0,0	6,5	3,2			

Dans un souci de précision, les projets de création ont été répartis en 3 groupes distincts, à savoir :

- **Création** : projets de création d'options bénéficiant pour la première fois d'incitants à la création (création 1).
- **Création "suivi"** : projets de création d'options bénéficiant d'un renouvellement d'incitants conformément à l'article 5 § 7 du décret du 30 avril 2009.
- **Création "pour maintenir"** : l'IBEFE dans l'élaboration des thématiques communes, classe un métier soit dans une catégorie "offre à créer" (cela signifie que l'offre existante (qu'elle soit nulle ou pas) est à élargir), soit dans une catégorie "offre à maintenir" (cela signifie que l'offre existante est suffisante mais doit être sauvegardée). Dans le cas où une occurrence venait à disparaître sur le territoire, et afin de maintenir l'offre, il est rendu possible qu'une OBG classée en "offre à maintenir" puisse bénéficier d'incitants à la création. En effet, cette nouvelle création, permettrait de rétablir le nombre d'occurrences initialement présentes sur la zone. Autrement dit, « créer pour maintenir » signifie « rétablir l'offre de la zone ».

5.2 INDICATEURS DE RÉSULTAT

5.2.1 Nombre de projets sélectionnés par la Chambre Enseignement et soumis à l'Administration pour l'année 2023-2024 par catégorie/secteur et taux par catégorie/secteur

La Chambre Enseignement de Liège a sélectionné 18 projets sur les 31 projets éligibles envisagés par les Comités d'accompagnement.

	Secteurs du PdR							Sous-total	Total	%
	Agronomie	Industrie	Construction	Hôtellerie- Alimentation	Economie	Services aux personnes	Sciences appliquées			
N° de secteur	1	2	3	4	7	8	9			
Projets de création	<u>0</u>	<u>4</u>	<u>3</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>		7	38,9
<i>* Création</i>	0	4	3	0	0	0	0	7		
<i>* Création (suivi)</i>	0	0	0	0	0	0	0	0		
<i>* Création pour maintenir</i>	0	0	0	0	0	0	0	0		
Projets de fermeture	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>1</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>		1	5,6
<i>* Fermeture</i>	0	0	0	0	0	0	0	0		
<i>* Fermeture (suivi)</i>	0	0	1	0	0	0	0	1		
Projets de maintien	<u>0</u>	<u>3</u>	<u>3</u>	<u>3</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>1</u>		10	55,6
Total	0	7	7	3	0	0	1	18		
%	0,0	38,9	38,9	16,7	0,0	0,0	5,6			

Dans un souci de précision, les projets de création ont été répartis en 3 groupes distincts, à savoir :

- **Création** : projets de création d'options bénéficiant pour la première fois d'incitants à la création (création 1).
- **Création "suivi"** : projets de création d'options bénéficiant d'un renouvellement d'incitants conformément à l'article 5 § 7 du décret du 30 avril 2009.
- **Création "pour maintenir"** : l'IBEFE dans l'élaboration des thématiques communes, classe un métier soit dans une catégorie "offre à créer" (cela signifie que l'offre existante (qu'elle soit nulle ou pas) est à élargir), soit dans une catégorie "offre à maintenir" (cela signifie que l'offre existante est suffisante mais doit être sauvegardée). Dans le cas où une occurrence venait à disparaître sur le territoire, et afin de maintenir l'offre, il est rendu possible qu'une OBG classée en "offre à maintenir" puisse bénéficier d'incitants à la création. En effet, cette nouvelle création, permettrait de rétablir le nombre d'occurrences initialement présentes sur la zone. Autrement dit, « créer pour maintenir » signifie « rétablir l'offre de la zone ».

5.2.2 Nombre de projets approuvés par le Gouvernement et effectivement mis en œuvre en octobre 2023 par catégorie/secteur et taux par catégorie/secteur

Tous les projets sélectionnés par la Chambre Enseignement de Liège ont été approuvés par le Gouvernement. Suite à l'application du système de réallocation défini dans le Plan de Redéploiement, 1 projet de création, 1 projet de suivi de fermeture et 10 projets de maintien sont effectivement soutenus par des incitants pendant l'année scolaire 2023-2024. Les projets concernent principalement des options des secteurs de l'Industrie et de la Construction secteurs particulièrement en tension dans le bassin de Liège.

	Secteurs du PdR							Sous-total	Total	%
	Agronomie	Industrie	Construction	Hôtellerie- Alimentation	Economie	Services aux personnes	Sciences appliquées			
N° de secteur	1	2	3	4	7	8	9			
Projets de création	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>1</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>		<u>1</u>	8,3
* <i>Création</i>	0	0	1	0	0	0	0	1		
* <i>Création (suivi)</i>	0	0	0	0	0	0	0	0		
* <i>Création pour maintenir</i>	0	0	0	0	0	0	0	0		
Projets de fermeture	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>1</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>		<u>1</u>	8,3
* <i>Fermeture</i>	0	0	0	0	0	0	0	0		
* <i>Fermeture (suivi)</i>	0	0	1	0	0	0	0	1		
Projets de maintien	<u>0</u>	<u>3</u>	<u>3</u>	<u>3</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>1</u>		<u>10</u>	83,3
Total	0	3	5	3	0	0	1		12	
%	0,0	25,0	41,7	25,0	0,0	0,0	8,3			

Dans un souci de précision, les projets de création ont été répartis en 3 groupes distincts, à savoir :

- **Création** : projets de création d'options bénéficiant pour la première fois d'incitants à la création (création 1).
- **Création "suivi"** : projets de création d'options bénéficiant d'un renouvellement d'incitants conformément à l'article 5 § 7 du décret du 30 avril 2009.
- **Création "pour maintenir"** : l'IBEFE dans l'élaboration des thématiques communes, classe un métier soit dans une catégorie "offre à créer" (cela signifie que l'offre existante (qu'elle soit nulle ou pas) est à élargir), soit dans une catégorie "offre à maintenir" (cela signifie que l'offre existante est suffisante mais doit être sauvegardée). Dans le cas où une occurrence venait à disparaître sur le territoire, et afin de maintenir l'offre, il est rendu possible qu'une OBG classée en "offre à maintenir" puisse bénéficier d'incitants à la création. En effet, cette nouvelle création, permettrait de rétablir le nombre d'occurrences initialement présentes sur la zone. Autrement dit, « créer pour maintenir » signifie « rétablir l'offre de la zone ».

5.3 INDICATEURS D'IMPACT

5.3.1 Évolution de la population scolaire des options soutenues dans le cadre du Plan de redéploiement 2019-2024

Le tableau repris en annexe propose une évolution sur 3 années scolaires du nombre d'élèves inscrits en janvier de chaque année dans le degré (en 4^{ème}, 5^{ème}, 6^{ème} ou en 7^{ème} année) fréquentant les options qui ont été soutenues durant l'année scolaire 2022-2024.¹⁹

Analyse de l'évolution de la population scolaire reprise dans le tableau :

Pour les options soutenues qui peuvent être ouvertes en CPU, le nombre d'élèves inscrits dans l'ancienne OBG a été pris en considération afin d'avoir une vision globale de l'évolution de la

¹⁹ Annexe n° 8.

population scolaire. Pour les options reprises ci-dessous, la hausse de la population scolaire dès 2018-2019 s'explique par le nombre d'années prises en considération pour le calcul de la population scolaire ; 3 années (4, 5 et 6) sont prises en considération au lieu de 2 auparavant (5 et 6).

6 ●●● COMMENTAIRES, REMARQUES ET RECOMMANDATIONS

Le travail en inter-réseaux au sein de la Chambre Enseignement de Liège se réalise, grâce à une expérience de quelques années, en toute confiance, dans un climat serein et en toute transparence.

De plus, la dynamique de la Chambre Enseignement a évolué depuis sa création vers plus de dialogue entre les réseaux, plus de collaborations entre l'enseignement, la formation qualifiante, l'enseignement spécialisé et l'enseignement de Promotion sociale, plus d'attention accordée à l'expertise des partenaires sociaux.

Par ailleurs, donner collégalement la voix aux établissements scolaires concernés et susciter le débat entre eux – débats entre autres éclairés par l'apport de Fonds sectoriels de formation – dans le cadre des Comités d'accompagnement est une chose souhaitable.

Liste des annexes

- Annexe n° 1** : Plan de redéploiement 2019-2023 - **Année 4 (2022-2023) et Année 5 (2023-2024)**
- Annexe n° 2** : Projets envisagés par les Comités d'accompagnement - **Année scolaire 2022-2023**
- Annexe n° 3** : Projets sélectionnés par la Chambre Enseignement et soumis au Gouvernement au 15 janvier 2022 - **Année scolaire 2022-2023**
- Annexe n° 4** : Projets approuvés par le Gouvernement et effectivement mis en œuvre en octobre 2022 - **Année scolaire 2022-2023**
- Annexe n° 5** : Projets envisagés par les Comités d'accompagnement - **Année scolaire 2023-2024**
- Annexe n° 6** : Projets sélectionnés par la Chambre Enseignement et soumis au Gouvernement au 15 janvier 2023 - **Année scolaire 2023-2024**
- Annexe n° 7** : Projets approuvés par le Gouvernement et effectivement mis en œuvre en octobre 2023 - Année scolaire 2023-2024
- Annexe n° 8** : Evolution de la population scolaire des options soutenues dans le cadre du Plan de redéploiement 2019-2024

Annexe n° 2: Projets envisagés par les Comités d'accompagnement - Année scolaire 2022-2023

Code + Libellé option	Type de demande	Suivi	Forme	Type	Code postal	Dénomination établissement	Fase établis. PE ou coop	PP prévisionnelles	Création à 60% de la norme	Dérogation sur toutes les normes	Priorité d'accès au fonds d'équip.
3306 Complément en techniques spécialisées en construction – gros œuvre	maintien	0	P	ALT	4620	Centre scolaire Sainte-Julienne (D2 D3)	1880	0	NON	NON	NON
2415 Complément en maintenance d'équipements techniques	maintien	0	P	ALT	4620	Centre scolaire Sainte-Julienne (D2 D3)	1880	0	NON	NON	NON
2333 Technicien / Technicienne en systèmes d'usinage	maintien	0	TQ	PE	4000	INSTITUT SAINT-LAURENT	2020	3	NON	NON	NON
3521 Carreleur/Carreulse-Chapiste	maintien	0	P	PE	4000	INSTITUT SAINT-LAURENT	2020	3	NON	NON	NON
2901 Gestionnaire en transport et logistique	maintien	0	TQ	PE	4000	INSTITUT SAINT-LAURENT	2020	3	NON	NON	NON
2644 Dessinateur / Dessinatrice en DAO (mécanique- électricité)	création	Création 1	TQ	ALT	4000	INSTITUT SAINT-LAURENT	2020	17	OUI	NON	OUI
2636 Complément en soudage sur tôles et sur tubes	maintien	0	P	PE	4920	CENTRE SCOLAIRE SAINT-JOSEPH - SAINT-RAPHAEL	1839	0	NON	NON	NON
8216 Aide-soignant / Aide-soignante	maintien	0	P	PE	4920	CENTRE SCOLAIRE SAINT-JOSEPH - SAINT-RAPHAEL	1839	0	NON	NON	NON
9309 Technicien / Technicienne chimiste	maintien	0	TQ	PE	4031	INSTITUT MARIA GORETTI	1981	3	NON	NON	NON
2640 Complément en chaudronnerie	maintien	0	P	PE	4040	COLLEGE SAINT-LAMBERT ET INSTITUT SAINT-LAURENT	1898	0	NON	NON	NON
4128 Cuisinier / Cuisinière de collectivité	maintien	0	P	PE	4000	ATHENEE ROYAL LIEGE ATLAS	2044	3	NON	NON	NON
Code + Libellé option	Type de demande	Suivi	Forme	Type	Code postal	Dénomination établissement	Fase établis. PE ou coop	PP prévisionnelles	Création à 60% de la norme	Dérogation sur toutes les normes	Priorité d'accès au fonds d'équip.

Secteur 1: Agronomie – **Secteur 2:** Industrie – **Secteur 3:** Construction – **Secteur 4:** Hôtellerie-Alimentation –
Secteur 5: Textile – **Secteur 6:** Arts appliqués – **Secteur 7:** Economie – **Secteur 8:** Services aux personnes – **Secteur 9:** Sciences appliquées

2901 Gestionnaire en transport et logistique	création	Création 1	TQ	PE	4000	ATHENEE ROYAL LIEGE ATLAS	2044	0	NON	NON	NON
4117 Cuisine et salle	fermeture	Ferm. 1	P	PE	4000	ATHENEE ROYAL LIEGE ATLAS	2044	0	NON	NON	NON
3230 Couvreur-Etancheur / Couvreuse-Etancheuse	Création	Création 2	P	ALT	4100	ECOLE POLYTECHNIQUE DE SERAING	2128	16	OUI	NON	OUI
3227 Complément en techniques spécialisées de couverture	création	Création 1	P	ALT	4100	ECOLE POLYTECHNIQUE DE SERAING	2128	8	OUI	NON	OUI
2213 Technicien / Technicienne en informatique	maintien	0	TQ	PE	4100	ECOLE POLYTECHNIQUE DE SERAING	2128	3	NON	NON	NON
4130 Barman/Barmaid	maintien	0	TQ	PE	4000	ECOLE D'HOTELLERIE ET DE TOURISME	2017	3	NON	NON	NON
4118 Hôtelier-restaurateur / Hôtelière-restauratrice	maintien	0	TQ	PE	4000	ECOLE D'HOTELLERIE ET DE TOURISME	2017	0	NON	NON	NON
4131 Restaurateur / Restauratrice	maintien	0	P	PE/ALT	4000	ECOLE D'HOTELLERIE ET DE TOURISME	2017	0	NON	NON	NON
4205 Boucher-charcutier / Bouchère-charcutière	maintien	0	P	PE/ALT	4000	ECOLE D'HOTELLERIE ET DE TOURISME	2017	0	NON	NON	NON
4207 Patron boucher-charcutier-traiteur / Patronne bouchère-charcutière-traiteur	maintien	0	P	PE/ALT	4000	ECOLE D'HOTELLERIE ET DE TOURISME	2017	0	NON	NON	NON
2301 Electromécanique	maintien	0	TQ	PE	4040	ECOLE POLYTECHNIQUE DE HERSTAL	1901	0	NON	NON	NON
3135 Menuisier / Menuisière d'intérieur et d'extérieur	maintien	0	P	PE	4040	ECOLE POLYTECHNIQUE DE HERSTAL	1901	0	NON	NON	NON
2625 Métallier-soudeur / Métallièr-soudeuse	maintien	0	P	PE	4040	ECOLE POLYTECHNIQUE DE HERSTAL	1901	3	NON	NON	NON
Code + Libellé option	Type de demande	Suivi	Forme	Type	Code postal	Dénomination établissement	Fase établis. PE ou coop	PP prévisionnelles	Création à 60% de la norme	Dérogation sur toutes les normes	Priorité d'accès au fonds d'équip.

Secteur 1: Agronomie – **Secteur 2:** Industrie – **Secteur 3:** Construction – **Secteur 4:** Hôtellerie-Alimentation –
Secteur 5: Textile – **Secteur 6:** Arts appliqués – **Secteur 7:** Economie – **Secteur 8:** Services aux personnes – **Secteur 9:** Sciences appliquées

3137 Constructeur-Monteur/Constructrice-Monteuse en bâtiment structure bois	création	Création 1	P	PE	4040	ECOLE POLYTECHNIQUE DE HERSTAL	1901	5	OUI	NON	OUI
2901 Gestionnaire en transport et logistique	création	Création 1	TQ	PE	4040	ECOLE POLYTECHNIQUE DE HERSTAL	1901	0	NON	NON	NON
2331 Mécanicien / Mécanicienne en cycles	création	Création 1	P	PE	4040	ECOLE POLYTECHNIQUE DE HERSTAL	1901	5	OUI	NON	OUI
3223 Technicien / Technicienne en construction et travaux publics	fermeture	Ferm. 3	TQ	PE	4040	ECOLE POLYTECHNIQUE DE HERSTAL	1901	3	NON	OUI	NON
3514 Complément en plâtrage, cimentage et enduisage	création	Création 1	P	ALT	4000	CENTRE D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE LEON MIGNON	2009	4	OUI	NON	OUI
3228 Dessinateur / Dessinatrice DAO en construction	création	Création 1	TQ	PE	4000	CENTRE D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE LEON MIGNON	2009	4	OUI	NON	OUI
2331 Mécanicien / Mécanicienne en cycles	création	Création 1	P	PE	4000	CENTRE D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE LEON MIGNON	2009	5	OUI	NON	OUI
8216 Aide-soignant / Aide-soignante	maintien	0	P	PE	4920	ATHENEE ROYAL PRINCESSE ELISABETH	1837	0	NON	NON	NON
3311 Maçon / Maçonne	maintien	0	P	PE	4920	ATHENEE ROYAL PRINCESSE ELISABETH	1837	3	NON	NON	NON
8123 Aide familial / Aide familiale	maintien	0	P	PE	4920	ATHENEE ROYAL PRINCESSE ELISABETH	1837	0	NON	NON	NON
4128 Cuisinier / Cuisinière de collectivité	maintien	0	P	PE	4400	ATHENEE PROVINCIAL DE FLEMALLE GUY LANG	2215	3	NON	NON	NON
2325 Mécanicien / Mécanicienne d'entretien	maintien	0	P	PE	4920	CENTRE SCOLAIRE SAINT-JOSEPH - SAINT-RAPHAEL	1839	3	NON	NON	NON
8123 Aide familial / Aide familiale	maintien	0	P	PE	4920	CENTRE SCOLAIRE SAINT-JOSEPH - SAINT-RAPHAEL	1839	0	NON	NON	NON

Secteur 1: Agronomie – **Secteur 2:** Industrie – **Secteur 3:** Construction – **Secteur 4:** Hôtellerie-Alimentation –
Secteur 5: Textile – **Secteur 6:** Arts appliqués – **Secteur 7:** Economie – **Secteur 8:** Services aux personnes – **Secteur 9:** Sciences appliquées

Annexe n° 3: Projets sélectionnés par la Chambre Enseignement et soumis au Gouvernement au 15 janvier 2022 - Année scolaire 2022-2023

Code + Libellé option	Type de demande	Suivi	Forme	Type	Code postal	Dénomination établissement	Fase établis. PE ou coop	PP prévisionnelles	Création à 60% de la norme	Dérogation sur toutes les normes	Priorité d'accès au fonds d'équip.
2333 Technicien / Technicienne en systèmes d'usinage	maintien	0	TQ	PE	4000	INSTITUT SAINT-LAURENT	2020	3	NON	NON	NON
3521 Carreleur/Carreulse-Chapiste	maintien	0	P	PE	4000	INSTITUT SAINT-LAURENT	2020	3	NON	NON	NON
2901 Gestionnaire en transport et logistique	maintien	0	TQ	PE	4000	INSTITUT SAINT-LAURENT	2020	3	NON	NON	NON
2644 Dessinateur / Dessinatrice en DAO (mécanique- électricité)	création	Création 1	TQ	ALT	4000	INSTITUT SAINT-LAURENT	2020	17	OUI	NON	OUI
9309 Technicien / Technicienne chimiste	maintien	0	TQ	PE	4031	INSTITUT MARIA GORETTI	1981	3	NON	NON	NON
4128 Cuisinier / Cuisinière de collectivité	maintien	0	P	PE	4000	ATHENEE ROYAL LIEGE ATLAS	2044	3	NON	NON	NON
3230 Couvreur-Etancheur / Couvreuse-Etancheuse	Création	Création 2	P	ALT	4100	ECOLE POLYTECHNIQUE DE SERAING	2128	16	OUI	NON	OUI
3227 Complément en techniques spécialisées de couverture	création	Création 1	P	ALT	4100	ECOLE POLYTECHNIQUE DE SERAING	2128	8	OUI	NON	OUI
2213 Technicien / Technicienne en informatique	maintien	0	TQ	PE	4100	ECOLE POLYTECHNIQUE DE SERAING	2128	3	NON	NON	NON
4130 Barman/Barmaid	maintien	0	TQ	PE	4000	ECOLE D'HOTELLERIE ET DE TOURISME	2017	3	NON	NON	NON
2625 Métallier-soudeur / Métallièrre-soudeuse	maintien	0	P	PE	4040	ECOLE POLYTECHNIQUE DE HERSTAL	1901	3	NON	NON	NON
3137 Constructeur-Monteur/Constructrice-Monteuse en bâtiment structure bois	création	Création 1	P	PE	4040	ECOLE POLYTECHNIQUE DE HERSTAL	1901	5	OUI	NON	OUI

Secteur 1: Agronomie – **Secteur 2:** Industrie – **Secteur 3:** Construction – **Secteur 4:** Hôtellerie-Alimentation – **Secteur 5:** Textile – **Secteur 6:** Arts appliqués – **Secteur 7:** Economie – **Secteur 8:** Services aux personnes – **Secteur 9:** Sciences appliquées

Code + Libellé option	Type de demande	Suivi	Forme	Type	Code postal	Dénomination établissement	Fase établis. PE ou coop	PP prévisionnelles	Création à 60% de la norme	Dérogation sur toutes les normes	Priorité d'accès au fonds d'équip.
2331 Mécanicien / Mécanicienne en cycles	création	Création 1	P	PE	4040	ECOLE POLYTECHNIQUE DE HERSTAL	1901	5	OUI	NON	OUI
3223 Technicien / Technicienne en construction et travaux publics	fermeture	Ferm. 3	TQ	PE	4040	ECOLE POLYTECHNIQUE DE HERSTAL	1901	3	NON	OUI	NON
3514 Complément en plâtrage, cimentage et enduisage	création	Création 1	P	ALT	4000	CENTRE D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE LEON MIGNON	2009	4	OUI	NON	OUI
3228 Dessinateur / Dessinatrice DAO en construction	création	Création 1	TQ	PE	4000	CENTRE D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE LEON MIGNON	2009	4	OUI	NON	OUI
2331 Mécanicien / Mécanicienne en cycles	création	Création 1	P	PE	4000	CENTRE D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE LEON MIGNON	2009	5	OUI	NON	OUI
3311 Maçon / Maçonne	maintien	0	P	PE	4920	ATHENEE ROYAL PRINCESSE ELISABETH	1837	3	NON	NON	NON
4128 Cuisinier / Cuisinière de collectivité	maintien	0	P	PE	4400	ATHENEE PROVINCIAL DE FLEMALLE GUY LANG	2215	3	NON	NON	NON
2325 Mécanicien / Mécanicienne d'entretien	maintien	0	P	PE	4920	CENTRE SCOLAIRE SAINT-JOSEPH - SAINT-RAPHAEL	1839	3	NON	NON	NON

Secteur 1: Agronomie – **Secteur 2:** Industrie – **Secteur 3:** Construction – **Secteur 4:** Hôtellerie-Alimentation – **Secteur 5:** Textile – **Secteur 6:** Arts appliqués – **Secteur 7:** Economie – **Secteur 8:** Services aux personnes – **Secteur 9:** Sciences appliquées

Annexe n° 4: Projets approuvés par le Gouvernement et effectivement mis en œuvre en octobre 2022 - Année scolaire 2022-2023

Code + Libellé option	Type de demande	Suivi	Forme	Type	Code postal	Dénomination établissement	Fase établis. PE ou coop	Total octroi incitants	Création à 60% de la norme	Dérogation sur toutes les normes	Priorité d'accès au fonds d'équip.
2333 Technicien / Technicienne en systèmes d'usinage	maintien	0	TQ	PE	4000	INSTITUT SAINT-LAURENT	2020	3	NON	NON	NON
3521 Carreleur/Carreleuse-Chapiste	maintien	0	P	PE	4000	INSTITUT SAINT-LAURENT	2020	3	NON	NON	NON
2901 Gestionnaire en transport et logistique	maintien	0	TQ	PE	4000	INSTITUT SAINT-LAURENT	2020	3	NON	NON	NON
2644 Dessinateur / Dessinatrice en DAO (mécanique- électricité)	création	Création 1	TQ	ALT	4000	INSTITUT SAINT-LAURENT	2020	17	OUI	NON	OUI
9309 Technicien / Technicienne chimiste	maintien	0	TQ	PE	4031	INSTITUT MARIA GORETTI	1981	3	NON	NON	NON
4128 Cuisinier / Cuisinière de collectivité	maintien	0	P	PE	4000	ATHENEE ROYAL LIEGE ATLAS	2044	6	NON	NON	NON
2213 Technicien / Technicienne en informatique	maintien	0	TQ	PE	4100	ECOLE POLYTECHNIQUE DE SERAING	2128	6	NON	NON	NON
3223 Technicien / Technicienne en construction et travaux publics	fermeture	Ferm. 3	TQ	PE	4040	ECOLE POLYTECHNIQUE DE HERSTAL	1901	26	NON	OUI	NON
3514 Complément en plâtrage, cimentage et enduisage	création	Création 1	P	ALT	4000	CENTRE D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE LEON MIGNON	2009	24	OUI	NON	OUI
3311 Maçon / Maçonne	maintien	0	P	PE	4920	ATHENEE ROYAL PRINCESSE ELISABETH	1837	3	NON	NON	NON
4128 Cuisinier / Cuisinière de collectivité	maintien	0	P	PE	4400	ATHENEE PROVINCIAL DE FLEMALLE GUY LANG	2215	3	NON	NON	NON
2325 Mécanicien / Mécanicienne d'entretien	maintien	0	P	PE	4920	CENTRE SCOLAIRE SAINT-JOSEPH - SAINT-RAPHAEL	1839	3	NON	NON	NON

Secteur 1: Agronomie – **Secteur 2:** Industrie – **Secteur 3:** Construction – **Secteur 4:** Hôtellerie-Alimentation – **Secteur 5:** Textile – **Secteur 6:** Arts appliqués – **Secteur 7:** Economie – **Secteur 8:** Services aux personnes – **Secteur 9:** Sciences appliquées

Annexe n° 5: Projets envisagés par les Comités d'accompagnement - Année scolaire 2023-2024

Code + Libellé option	Type de demande	Suivi	Forme	Type	Code postal	Dénomination établissement	Fase établis. PE ou coop	PP prévisionnelles	Création à 60% de la norme	Dérogation sur toutes les normes	Priorité d'accès au fonds d'équip.
3137 Constructeur-Monteur/Constructrice-Monteuse en bâtiment structure bois	Création	Création 1	P	PE	4630	ATHENEE ROYAL SOUMAGNE	2159	0	NON	NON	NON
3137 Constructeur-Monteur/Constructrice-Monteuse en bâtiment structure bois	Création	Création 1	P	PE	4040	ECOLE POLYTECHNIQUE DE HERSTAL	1901	3	OUI	NON	OUI
2213 Technicien / Technicienne en informatique	Création	Création 1	TQ	PE	4040	ECOLE POLYTECHNIQUE DE HERSTAL	1901	0	NON	NON	NON
2331 Mécanicien / Mécanicienne en cycles	Création	Création 1	P	PE	4040	ECOLE POLYTECHNIQUE DE HERSTAL	1901	6	OUI	NON	OUI
2331 Mécanicien / Mécanicienne en cycles	Création	Création 1	P	PE	4000	CENTRE D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE LEON MIGNON	2009	14	OUI	NON	OUI
3522 Plafonneur Cimentier/Plafonneuse Cimentière	Création	Création 1	P	ALT49	4100	ECOLE POLYTECHNIQUE DE SERAING	2128	3	OUI	NON	OUI
3230 Couvreur-Etancheur / Couvreuse-Etancheuse	Création	Création 1	P	ALT49	4100	ECOLE POLYTECHNIQUE DE SERAING	2128	3	OUI	NON	OUI
2331 Mécanicien / Mécanicienne en cycles	Création	Création 1	P	PE	4040	SAINT-LAMBERT COLLEGE	1898	26	OUI	NON	OUI
2217 Complément en systèmes électroniques de l'automobile	Création	Création 1	TQ	PE	4100	ECOLE POLYTECHNIQUE DE SERAING	2128	3	OUI	NON	OUI
4314 Ouvrier boulanger-pâtissier / Ouvrière boulangère-pâtissière	Création	Création 1	P	PE+ALT49	4000	ECOLE D'HOTELLERIE ET DE TOURISME	2017	0	NON	NON	NON
4313 Artisan Boulanger-pâtissier / Artissane Boulangère-pâtissière	Création	Création 1	TQ	PE	4000	ECOLE D'HOTELLERIE ET DE TOURISME	2017	0	NON	NON	NON
4120 Sommelier / Sommelière	Création	Création 1	P	PE+ALT49	4000	ECOLE D'HOTELLERIE ET DE TOURISME	2017	0	NON	NON	NON
3223 Technicien / Technicienne en construction et travaux publics	Fermeture	Ferm. 4	TQ	PE	4040	ECOLE POLYTECHNIQUE DE HERSTAL	1901	3	NON	OUI	NON

Secteur 1: Agronomie – **Secteur 2:** Industrie – **Secteur 3:** Construction – **Secteur 4:** Hôtellerie-Alimentation –
Secteur 5: Textile – **Secteur 6:** Arts appliqués – **Secteur 7:** Economie – **Secteur 8:** Services aux personnes – **Secteur 9:** Sciences appliquées

Code + Libellé option	Type de demande	Suivi	Forme	Type	Code postal	Dénomination établissement	Fase établis. PE ou coop	PP prévisionnelles	Création à 60% de la norme	Dérogation sur toutes les normes	Priorité d'accès au fonds d'équip.
2625 Métallier-soudeur / Métalière-soudeuse	Fermeture	Ferm. 1	P	PE	4040	ECOLE POLYTECHNIQUE DE HERSTAL	1901	0	NON	NON	NON
3428 Installateur / Installatrice en chauffage central	Maintien	0	P	PE	4040	ECOLE POLYTECHNIQUE DE HERSTAL	1901	0	NON	NON	NON
3311 Maçon / Maçonne	Maintien	0	P	PE	4040	ECOLE POLYTECHNIQUE DE HERSTAL	1901	0	NON	NON	NON
3135 Menuisier / Menuisière d'intérieur et d'extérieur	Maintien	0	P	PE	4040	ECOLE POLYTECHNIQUE DE HERSTAL	1901	3	NON	NON	OUI
2523 Complément en électricité de l'automobile	Maintien	0	P	PE	4040	ECOLE POLYTECHNIQUE DE HERSTAL	1901	0	NON	NON	NON
2410 Mécanicien automatique / Mécanicienne automatique	Maintien	0	TQ	PE	4040	ECOLE POLYTECHNIQUE DE HERSTAL	1901	0	NON	NON	NON
2333 Technicien / Technicienne en systèmes d'usinage	Maintien	0	TQ	PE	4000	INSTITUT SAINT-LAURENT	2020	3	NON	NON	OUI
3208 Conducteur / Conductrice d'engins de chantier	Maintien	0	P	PE	4040	ECOLE POLYTECHNIQUE DE HERSTAL	1901	0	NON	NON	NON
2325 Mécanicien / Mécanicienne d'entretien	Maintien	0	P	PE	4000	INSTITUT SAINT-LAURENT	2020	0	NON	NON	NON
2214 Technicien / Technicienne en électronique	Maintien	0	TQ	PE	4000	INSTITUT SAINT-LAURENT	2020	0	NON	NON	NON
3521 Carreleur/Carreleuse-Chapiste	Maintien	0	P	PE	4000	INSTITUT SAINT-LAURENT	2020	3	NON	NON	OUI
8123 Aide familial / Aide familiale	Maintien	0	P	PE	4920	ATHENEE ROYAL PRINCESSE ELISABETH	1837	0	NON	NON	NON
8216 Aide-soignant / Aide-soignante	Maintien	0	P	PE	4920	ATHENEE ROYAL PRINCESSE ELISABETH	1837	0	NON	NON	NON
2216 Technicien / Technicienne en climatisation et conditionnement d'air	Maintien	0	TQ	ALT4 9	4000	INSTITUT SAINT-LAURENT	2020	3	NON	NON	OUI

Secteur 1: Agronomie – **Secteur 2:** Industrie – **Secteur 3:** Construction – **Secteur 4:** Hôtellerie-Alimentation –
Secteur 5: Textile – **Secteur 6:** Arts appliqués – **Secteur 7:** Economie – **Secteur 8:** Services aux personnes – **Secteur 9:** Sciences appliquées

Code + Libellé option	Type de demande	Suivi	Forme	Type	Code postal	Dénomination établissement	Fase établis. PE ou coop	PP prévisionnelles	Création à 60% de la norme	Dérogation sur toutes les normes	Priorité d'accès au fonds d'équip.
9309 Technicien / Technicienne chimiste	Maintien	0	TQ	PE	4031	INSTITUT MARIA GORETTI	1981	0	NON	NON	NON
9310 Technicien / Technicienne des industries agroalimentaires	Maintien	0	TQ	PE	4040	SAINT-LAMBERT COLLEGE	1898	3	NON	NON	OUI
2115 Installateur électricien / Installatrice électricienne	Maintien	0	P	PE	4432	ATHENEE ROYAL D'ANS	1826	0	NON	NON	NON
8123 Aide familial / Aide familiale	Maintien	0	P	PE	4920	CENTRE SCOLAIRE SAINT-JOSEPH - SAINT-RAPHAEL	1839	0	NON	NON	NON
2414 Complément en productique	Maintien	0	TQ	ALT49	4432	ATHENEE ROYAL D'ANS	1826	3	NON	NON	OUI
3135 Menuisier / Menuisière d'intérieur et d'extérieur	Maintien	0	P	PE	4432	ATHENEE ROYAL D'ANS	1826	0	NON	NON	NON
3306 Complément en techniques spécialisées en construction – gros œuvre	Maintien	0	P	ALT49	4620	CENTRE SCOLAIRE SAINTE-JULIENNE (D2 D3)	1880	0	NON	NON	NON
3311 Maçon / Maçonne	Maintien	0	P	PE	4920	ATHENEE ROYAL PRINCESSE ELISABETH	1837	0	NON	NON	NON
3135 Menuisier / Menuisière d'intérieur et d'extérieur	Maintien	0	P	PE	4100	INSTITUT SAINTE-MARIE	2129	0	NON	NON	NON
3429 Monteur / Monteuse en chauffage et sanitaire	Maintien	0	P	PE	4100	INSTITUT SAINTE-MARIE	2129	4	NON	NON	OUI
2325 Mécanicien / Mécanicienne d'entretien	Maintien	0	P	PE	4920	CENTRE SCOLAIRE SAINT-JOSEPH - SAINT-RAPHAEL	1839	0	NON	NON	NON
4128 Cuisinier / Cuisinière de collectivité	Maintien	0	P	PE	4000	ATHENEE ROYAL LIEGE ATLAS	2044	3	NON	NON	OUI
4131 Restaurateur / Restauratrice	Maintien	0	P	PE	4100	INSTITUT SAINTE-MARIE	2129	0	NON	NON	NON
4205 Boucher-charcutier / Bouchère-charcutière	Maintien	0	P	PE+ALT49	4000	ECOLE D'HOTELLERIE ET DE TOURISME	2017	3	NON	NON	OUI

Secteur 1: Agronomie – **Secteur 2:** Industrie – **Secteur 3:** Construction – **Secteur 4:** Hôtellerie-Alimentation –
Secteur 5: Textile – **Secteur 6:** Arts appliqués – **Secteur 7:** Economie – **Secteur 8:** Services aux personnes – **Secteur 9:** Sciences appliquées

Code + Libellé option	Type de demande	Suivi	Forme	Type	Code postal	Dénomination établissement	Fase établis. PE ou coop	PP prévisionnelles	Création à 60% de la norme	Dérogation sur toutes les normes	Priorité d'accès au fonds d'équip.
4130 Barman/Barmaid	Maintien	0	TQ	PE	4000	ECOLE D'HOTELLERIE ET DE TOURISME	2017	0	NON	NON	NON
4128 Cuisinier / Cuisinière de collectivité	Maintien	0	P	PE	4400	ATHENEE PROVINCIAL DE FLEMALLE GUY LANG	2215	3	NON	NON	OUI

Secteur 1: Agronomie – **Secteur 2:** Industrie – **Secteur 3:** Construction – **Secteur 4:** Hôtellerie-Alimentation –
Secteur 5: Textile – **Secteur 6:** Arts appliqués – **Secteur 7:** Economie – **Secteur 8:** Services aux personnes – **Secteur 9:** Sciences appliquées

Annexe n° 6: Projets sélectionnés par la Chambre Enseignement et soumis au Gouvernement au 15 janvier 2023 - Année scolaire 2023-2024

Code + Libellé option	Type de demande	Suivi	Forme	Type	Code postal	Dénomination établissement	Fase établis. PE ou coop	PP prévisionnelles	Création à 60% de la norme	Dérogation sur toutes les normes	Priorité d'accès au fonds d'équip.
3137 Constructeur-Monteur/Constructrice-Monteuse en bâtiment structure bois	Création	Création 1	P	PE	4040	ECOLE POLYTECHNIQUE DE HERSTAL	1901	3	OUI	NON	OUI
2331 Mécanicien / Mécanicienne en cycles	Création	Création 1	P	PE	4040	ECOLE POLYTECHNIQUE DE HERSTAL	1901	6	OUI	NON	OUI
2331 Mécanicien / Mécanicienne en cycles	Création	Création 1	P	PE	4000	CENTRE D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE LEON MIGNON	2009	14	OUI	NON	OUI
3522 Plafonneur Cimentier/Plafonneuse Cimentière	Création	Création 1	P	ALT4 9	4100	ECOLE POLYTECHNIQUE DE SERAING	2128	3	OUI	NON	OUI
3230 Couvreur-Etancheur / Couvreuse-Etancheuse	Création	Création 1	P	ALT4 9	4100	ECOLE POLYTECHNIQUE DE SERAING	2128	3	OUI	NON	OUI
2331 Mécanicien / Mécanicienne en cycles	Création	Création 1	P	PE	4040	SAINT-LAMBERT COLLEGE	1898	26	OUI	NON	OUI
2217 Complément en systèmes électroniques de l'automobile	Création	Création 1	TQ	PE	4100	ECOLE POLYTECHNIQUE DE SERAING	2128	3	OUI	NON	OUI
3223 Technicien / Technicienne en construction et travaux publics	Fermeture	Ferm. 4	TQ	PE	4040	ECOLE POLYTECHNIQUE DE HERSTAL	1901	3	NON	OUI	NON
3135 Menuisier / Menuisière d'intérieur et d'extérieur	Maintien	0	P	PE	4040	ECOLE POLYTECHNIQUE DE HERSTAL	1901	3	NON	NON	OUI
2333 Technicien / Technicienne en systèmes d'usage	Maintien	0	TQ	PE	4000	INSTITUT SAINT-LAURENT	2020	3	NON	NON	OUI
3521 Carreleur/Carreulse-Chapiste	Maintien	0	P	PE	4000	INSTITUT SAINT-LAURENT	2020	3	NON	NON	OUI
2216 Technicien / Technicienne en climatisation et conditionnement d'air	Maintien	0	TQ	ALT4 9	4000	INSTITUT SAINT-LAURENT	2020	3	NON	NON	OUI
9310 Technicien / Technicienne des industries agroalimentaires	Maintien	0	TQ	PE	4040	SAINT-LAMBERT COLLEGE	1898	3	NON	NON	OUI

Secteur 1: Agronomie – **Secteur 2:** Industrie – **Secteur 3:** Construction – **Secteur 4:** Hôtellerie-Alimentation –
Secteur 5: Textile – **Secteur 6:** Arts appliqués – **Secteur 7:** Economie – **Secteur 8:** Services aux personnes – **Secteur 9:** Sciences appliquées

Code + Libellé option	Type de demande	Suivi	Forme	Type	Code postal	Dénomination établissement	Fase établis. PE ou coop	PP prévisionnelles	Création à 60% de la norme	Dérogation sur toutes les normes	Priorité d'accès au fonds d'équip.
2414 Complément en productique	Maintien	0	TQ	ALT49	4432	ATHENEE ROYAL D'ANS	1826	3	NON	NON	OUI
3429 Monteur / Monteuse en chauffage et sanitaire	Maintien	0	P	PE	4100	INSTITUT SAINTE-MARIE	2129	4	NON	NON	OUI
4128 Cuisinier / Cuisinière de collectivité	Maintien	0	P	PE	4000	ATHENEE ROYAL LIEGE ATLAS	2044	3	NON	NON	OUI
4205 Boucher-charcutier / Bouchère-charcutière	Maintien	0	P	PE+ALT49	4000	ECOLE D'HOTELLERIE ET DE TOURISME	2017	3	NON	NON	OUI
4128 Cuisinier / Cuisinière de collectivité	Maintien	0	P	PE	4400	ATHENEE PROVINCIAL DE FLEMALLE GUY LANG	2215	3	NON	NON	OUI

Secteur 1: Agronomie – **Secteur 2:** Industrie – **Secteur 3:** Construction – **Secteur 4:** Hôtellerie-Alimentation – **Secteur 5:** Textile – **Secteur 6:** Arts appliqués – **Secteur 7:** Economie – **Secteur 8:** Services aux personnes – **Secteur 9:** Sciences appliquées

Annexe 7 : Projets approuvés par le Gouvernement et effectivement mis en œuvre en octobre 2023 - Année scolaire 2023-2024

Code + Libellé option	Type de demande	Suivi	Forme	Type	Code postal	Dénomination établissement	Fase établis. PE ou coop	Total octroi incitants	Création à 60% de la norme	Dérogation sur toutes les normes	Priorité d'accès au fonds d'équip.
3522 Plafonneur Cimentier/Plafonneuse Cimentière	Création	Création 1	P	ALT49	4100	ECOLE POLYTECHNIQUE DE SERAING	2128	3	OUI	NON	OUI
3223 Technicien / Technicienne en construction et travaux publics	Fermeture	Ferm. 4	TQ	PE	4040	ECOLE POLYTECHNIQUE DE HERSTAL	1901	3	NON	OUI	NON
3135 Menuisier / Menuisière d'intérieur et d'extérieur	Maintien	0	P	PE	4040	ECOLE POLYTECHNIQUE DE HERSTAL	1901	3	NON	NON	OUI
2333 Technicien / Technicienne en systèmes d'usinage	Maintien	0	TQ	PE	4000	INSTITUT SAINT-LAURENT	2020	3	NON	NON	OUI
3521 Carreleur/Carreleuse-Chapiste	Maintien	0	P	PE	4000	INSTITUT SAINT-LAURENT	2020	3	NON	NON	OUI
2216 Technicien / Technicienne en climatisation et conditionnement d'air	Maintien	0	TQ	ALT49	4000	INSTITUT SAINT-LAURENT	2020	3	NON	NON	OUI
9310 Technicien / Technicienne des industries agroalimentaires	Maintien	0	TQ	PE	4040	SAINT-LAMBERT COLLEGE	1898	3	NON	NON	OUI
2414 Complément en productique	Maintien	0	TQ	ALT49	4432	ATHENEE ROYAL D'ANS	1826	3	NON	NON	OUI
3429 Monteur / Monteuse en chauffage et sanitaire	Maintien	0	P	PE	4100	INSTITUT SAINTE-MARIE	2129	4	NON	NON	OUI
4128 Cuisinier / Cuisinière de collectivité	Maintien	0	P	PE	4000	ATHENEE ROYAL LIEGE ATLAS	2044	3	NON	NON	OUI
4205 Boucher-charcutier / Bouchère-charcutière	Maintien	0	P	PE+ALT49	4000	ECOLE D'HOTELLERIE ET DE TOURISME	2017	3	NON	NON	OUI
4128 Cuisinier / Cuisinière de collectivité	Maintien	0	P	PE	4400	ATHENEE PROVINCIAL DE FLEMALLE GUY LANG	2215	3	NON	NON	OUI

Secteur 1: Agronomie – **Secteur 2:** Industrie – **Secteur 3:** Construction – **Secteur 4:** Hôtellerie-Alimentation –
Secteur 5: Textile – **Secteur 6:** Arts appliqués – **Secteur 7:** Economie – **Secteur 8:** Services aux personnes – **Secteur 9:** Sciences appliquées

Annexe n° 8 : Evolution de la population scolaire des options soutenues dans le cadre du Plan de redéploiement 2019-2024

Code + Libellé OBG	Année	Forme	Type	Type de demande	Établissement scolaire	Fase établis. PE ou coop	2016-2017	2017-2018	2018-2019	Année 1 2019-2020	Année 2 2020-2021	Année 3 2021-2022	Année 4 2022-2023	Année 5 2023-2024	Evolution n *(%) N/(N-3)	Evolution (%) 2019-2023 OBG
3224 TECHNICIEN/TECHNICIENNE DES CONSTRUCTIONS EN BOIS	7	TQ	ALT 49	Création	Institut Don Bosco	2022	0	0	2	<u>4</u>	9	6	3	ND	100%	-25%
2523 COMPLEMENT EN ELECTRICITE DE L'AUTOMOBILE	7	P	ALT 49	Création	Centre scolaire Sainte-Julienne (D2 D3)	1880	0	0	0	<u>6</u>	4	5	6	ND	0%	0%
4130 BARMAN / BARMAID	7	P	PE	Création	ECOLE D'HOTELLERIE ET DE TOURISME	2017	0	0	0	<u>6</u>	4	3	0	ND	0%	-100%
9309 TECHNICIEN/TECHNICIENNE CHIMISTE	5-6	TQ	PE	Création	I.P.E.S. DE HERSTAL	1902	0	0	0	<u>13</u>	21	15	16	ND	0%	23%
3135 MENUISIER/MENUISIERE D'INTERIEUR ET D'EXTERIEUR	4-5	P	PE	Maintien	ECOLE POLYTECHNIQUE DE HERSTAL	1901	9	5	11	<u>13</u>	12	9	5	ND	44%	-62%
3223 TECHNICIEN/TECHNICIENNE EN CONSTRUCTION ET TRAVAUX PUBLICS	5-6	TQ	PE	Maintien	ECOLE POLYTECHNIQUE DE HERSTAL	1901	10	10	8	<u>9</u>	3	0	0	ND	-10%	-100%
2333 TECHNCIEN/TECHNICIENNE EN SYSTEMES D'USINAGE	4-5	TQ	PE	Maintien	ATHENEE ROYAL SOUMAGNE	2159	15	8	13	<u>12</u>	12	15	14	ND	-20%	17%
3521 Carreleur/Carreleuse-Chapiste	4-5	P	PE	Maintien	INSTITUT SAINT-LAURENT	2020	12	9	12	<u>15</u>	21	20	29	ND	25%	93%
3305 COMPLEMENT EN POSE DE PIERRES NATURELLES	7	P	PE	Maintien	INSTITUT SAINT-LAURENT	2020	0	3	3	<u>3</u>	0	3	1	ND	0%	-67%
2333 TECHNCIEN/TECHNICIENNE EN SYSTEMES D'USINAGE	5-6	TQ	PE	Maintien	Institut Don Bosco	2022	12	17	18	<u>19</u>	21	23	13	ND	58%	-32%
3429 Monteur / Monteuse en chauffage et sanitaire	5-6	P	PE	Maintien	INSTITUT SAINTE-MARIE	2129	14	13	16	<u>18</u>	25	22	25	ND	29%	39%
4207 PATRON BOUCHER-CHARCUTIER-TRAITEUR/PATRONNE BOUCHERE-CHARCUTIERE-TRAITEUR	7	P	PE	Maintien	ECOLE D'HOTELLERIE ET DE TOURISME	2017	2	4	0	<u>7</u>	4	3	3	ND	250%	-57%
3223 TECHNICIEN/TECHNICIENNE EN CONSTRUCTION ET TRAVAUX PUBLICS	5-6	TQ	PE	Fermeture	ECOLE POLYTECHNIQUE DE HERSTAL	1901	/	10	8	9	<u>3</u>	0	0	ND	-70%	-100%
2636 COMPLEMENT EN SOUDAGE SUR TOLES ET SUR TUBES	7	P	PE	Maintien	CENTRE SCOLAIRE SAINT-JOSEPH - SAINT-RAPHAEL	1839	/	8	9	6	<u>4</u>	8	4	ND	-50%	-33%
2333 TECHNCIEN/TECHNICIENNE EN SYSTEMES D'USINAGE	4-5-6	TQ	PE	Maintien	INSTITUT SAINT-LAURENT	2020	/	9	26	26	<u>19</u>	24	17	ND	111%	-35%

Secteur 1: Agronomie – **Secteur 2:** Industrie – **Secteur 3:** Construction – **Secteur 4:** Hôtellerie-Alimentation –
Secteur 5: Textile – **Secteur 6:** Arts appliqués – **Secteur 7:** Economie – **Secteur 8:** Services aux personnes – **Secteur 9:** Sciences appliquées

Code + Libellé OBG	Année	Forme	Type	Type de demande	Établissement scolaire	Fase établis. PE ou coop	2016-2017	2017-2018	2018-2019	Année 1 2019-2020	Année 2 2020-2021	Année 3 2021-2022	Année 4 2022-2023	Année 5 2023-2024	Evolution *(%) N/(N-3)	Evolution (%) 2019-2023 OBG
3429 Monteur / Monteuse en chauffage et sanitaire	4-5-6	P	PE	Maintien	INSTITUT SAINTE-MARIE	2129	/	13	16	18	<u>25</u>	22	25	ND	92%	39%
3306 COMPLEMENT EN TECHNIQUES SPECIALISEES EN CONSTRUCTION-GROS OEUVRE	7	P	ALT 49	Maintien	Centre scolaire Sainte-Julienne (D2 D3)	1880	/	6	3	6	<u>4</u>	4	2	ND	-33%	-67%
3311 MACON/MACONNE	4-5-6	P	PE	Maintien	ECOLE POLYTECHNIQUE DE HERSTAL	1901	/	13	14	14	<u>14</u>	26	19	ND	8%	36%
3223 TECHNICIEN/TECHNICIENNE EN CONSTRUCTION ET TRAVAUX PUBLICS	5-6	TQ	PE	Maintien	ECOLE POLYTECHNIQUE DE SERAING	2128	/	6	3	8	<u>17</u>	12	6	ND	183%	-25%
2333 TECHNCIEN/TECHNICIENNE EN SYSTEMES D'USINAGE	4-5-6	TQ	PE	Maintien	ATHENEE ROYAL SOUMAGNE	2159	/	8	13	12	<u>12</u>	15	14	ND	50%	17%
3424 TECHNICIEN/TECHNICIENNE EN EQUIPEMENTS THERMIQUES	5-6	TQ	PE	Maintien	CENTRE D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE LEON MIGNON	2009	/	9	8	3	<u>1</u>	0	0	ND	-89%	-100%
4205 Boucher-charcutier / Bouchère-charcutière	5-6	P	PE+ ALT 49	Maintien	ECOLE D'HOTELLERIE ET DE TOURISME	2017	/	19	22	13	<u>12</u>	19	14	ND	-37%	8%
3428 INSTALLATEUR/INSTALLATRICE EN CHAUFFAGE CENTRAL	7	P	ALT 49	Maintien	ATHENEE ROYAL PRINCESSE ELISABETH	1837	/	2	2	2	<u>3</u>	2	0	ND	50%	-100%
3226 CHARPENTIER/CHARPENTIERE	7	P	ALT 49	Création	CENTRE D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE LEON MIGNON	2009	/	/	/	/	/	<u>2</u>	3	ND	0%	50%
3230 COUVREUR-ETANCHEUR/COUVREUSE-ETANCHEUSE	4	P	ALT 49	Création	ECOLE POLYTECHNIQUE DE SERAING	2128	/	/	/	/	/	<u>7</u>	4	ND	0%	-43%
2524 TECHNICIEN/TECHNICIENNE EN MAINTENANCE ET DIAGNOSTIC AUTOMOBILE	7	TQ	ALT 49	Création	INSTITUT SAINT-LAURENT	2020	/	/	/	/	/	<u>7</u>	11	ND	0%	57%
3230 COUVREUR-ETANCHEUR/COUVREUSE-ETANCHEUSE	4	P	ALT 49	Création	Institut Don Bosco	2022	/	/	/	/	/	<u>4</u>	9	ND	0%	125%
8123 AIDE FAMILIAL/AIDE FAMILIALE	5	P	ALT 49	Création	ATHENEE ROYAL VISE	2174	/	/	3	7	2	<u>9</u>	11	ND	29%	57%
3223 TECHNICIEN/TECHNICIENNE EN CONSTRUCTION ET TRAVAUX PUBLICS	5-6	TQ	PE	Fermeture	ECOLE POLYTECHNIQUE DE HERSTAL	1901	/	10	8	9	3	<u>0</u>	0	ND	-100%	-100%

Secteur 1: Agronomie – **Secteur 2:** Industrie – **Secteur 3:** Construction – **Secteur 4:** Hôtellerie-Alimentation – **Secteur 5:** Textile – **Secteur 6:** Arts appliqués – **Secteur 7:** Economie – **Secteur 8:** Services aux personnes – **Secteur 9:** Sciences appliquées

Code + Libellé OBG	Année	Forme	Type	Type de demande	Établissement scolaire	Fase établis. PE ou coop	2016-2017	2017-2018	2018-2019	Année 1 2019-2020	Année 2 2020-2021	Année 3 2021-2022	Année 4 2022-2023	Année 5 2023-2024	Evolution n *(%) N/(N-3)	Evolution (%) 2019-2023 OBG
2333 TECHNCIEN/TECHNICIENNE EN SYSTEMES D'USINAGE	4-5-6	TQ	PE	Maintien	ATHENEE ROYAL SOUMAGNE	2159	/	/	13	12	12	<u>15</u>	14	ND	15%	17%
3135 MENUISIER/MENUISIÈRE D'INTERIEUR ET D'EXTERIEUR	4-5-6	P	PE	Maintien	ECOLE POLYTECHNIQUE DE HERSTAL	1901	/	/	11	13	12	<u>9</u>	5	ND	-18%	-62%
4130 BARMAN/BARMAID	7	TQ	PE	Maintien	ECOLE D'HOTELLERIE ET DE TOURISME	2017	/	/	/	6	4	<u>3</u>	0	ND	-50%	-100%
2636 COMPLEMENT EN SOUDAGE SUR TOLES ET SUR TUBES	7	P	PE	Maintien	CENTRE SCOLAIRE SAINT-JOSEPH - SAINT-RAPHAEL	1839	/	/	9	6	4	<u>8</u>	4	ND	-11%	-33%
3304 TECHNICIEN/TECHNICIENNE EN ENCADREMENT DE CHANTIER	7	TQ	ALT 49	Maintien	INSTITUT SAINT-LAURENT	2020	/	/	3	4	2	<u>5</u>	4	ND	67%	0%
2640 COMPLEMENT EN CHAUDRONNERIE	7	P	PE	Maintien	SAINT-LAMBERT COLLEGE	1898	/	/	6	7	2	<u>5</u>	3	ND	-17%	-57%
9309 Technicien / Technicienne chimiste	5-6	TQ	PE	Maintien	INSTITUT MARIA GORETTI	1981	/	/	26	29	18	<u>10</u>	20	ND	-62%	-31%
3306 COMPLEMENT EN TECHNIQUES SPECIALISEES EN CONSTRUCTION GROS-CŒUVRE	7	P	ALT 49	Maintien	Centre scolaire Sainte-Julienne (D2 D3)	1880	/	/	3	6	4	<u>4</u>	2	ND	33%	-67%
2644 Dessinateur / Dessinatrice en DAO (mécanique- électricité)	7	TQ	ALT	création	INSTITUT SAINT-LAURENT	2020	/	/	/	/	/	/	<u>1</u>	ND	0%	0%
3514 Complément en plâtrage, cimentage et enduisage	7	P	ALT	création	CENTRE D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE LEON MIGNON	2009	/	/	/	/	/	/	<u>1</u>	ND	0%	0%
3223 Technicien / Technicienne en construction et travaux publics	5-6	TQ	PE	fermeture	ECOLE POLYTECHNIQUE DE HERSTAL	1901	/	/	/	9	3	0	<u>0</u>	ND	-100%	-100%
2333 Technicien / Technicienne en systèmes d'usinage	4-5-6	TQ	PE	maintien	INSTITUT SAINT-LAURENT	2020	/	/	/	26	19	24	<u>17</u>	ND	-35%	-35%
3521 Carreleur/Carreleuse-Chapiste	4-5-6	P	PE	maintien	INSTITUT SAINT-LAURENT	2020	/	/	/	15	21	20	<u>29</u>	ND	93%	93%
2901 Gestionnaire en transport et logistique	4-5-6	TQ	PE	maintien	INSTITUT SAINT-LAURENT	2020	/	/	/	8	19	30	<u>24</u>	ND	200%	200%
9309 Technicien / Technicienne chimiste	5-6	TQ	PE	maintien	INSTITUT MARIA GORETTI	1981	/	/	/	29	18	10	<u>20</u>	ND	-31%	-31%
4128 Cuisinier / Cuisinière de collectivité	5-6	P	PE	maintien	ATHENEE ROYAL LIEGE ATLAS	2044	/	/	/	13	15	8	<u>2</u>	ND	-85%	-85%
2213 Technicien / Technicienne en informatique	5-6	TQ	PE	maintien	ECOLE POLYTECHNIQUE DE SERAING	2128	/	/	/	6	9	10	<u>20</u>	ND	233%	233%

Secteur 1: Agronomie – **Secteur 2:** Industrie – **Secteur 3:** Construction – **Secteur 4:** Hôtellerie-Alimentation –
Secteur 5: Textile – **Secteur 6:** Arts appliqués – **Secteur 7:** Economie – **Secteur 8:** Services aux personnes – **Secteur 9:** Sciences appliquées

Code + Libellé OBG	Année	Forme	Type	Type de demande	Établissement scolaire	Fase établis. PE ou coop	2016-2017	2017-2018	2018-2019	Année 1 2019-2020	Année 2 2020-2021	Année 3 2021-2022	Année 4 2022-2023	Année 5 2023-2024	Evolution *(%) N/(N-3)	Evolution (%) 2019-2023 OBG
3311 Maçon / Maçonne	4-5-6	P	PE	maintien	ATHENEE ROYAL PRINCESSE ELISABETH	1837	/	/	/	12	12	10	12	ND	0%	0%
4128 Cuisinier / Cuisinière de collectivité	5-6	P	PE	maintien	ATHENEE PROVINCIAL DE FLEMALLE GUY LANG	2215	/	/	/	16	21	13	8	ND	-50%	-50%
2325 Mécanicien / Mécanicienne d'entretien	5-6	P	PE	maintien	CENTRE SCOLAIRE SAINT-JOSEPH - SAINT-RAPHAEL	1839	/	/	/	11	17	12	11	ND	0%	0%
3522 Plafonneur Cimentier/Plafonneuse Cimentière	4	P	ALT 49	Création	ECOLE POLYTECHNIQUE DE SERAING	2128	/	/	/	/	0	0	3	ND	ND	0%
3223 Technicien / Technicienne en construction et travaux publics	5-6	TQ	PE	Fermeture	ECOLE POLYTECHNIQUE DE HERSTAL	1901	/	/	/	/	3	0	0	ND	ND	0%
3135 Menuisier / Menuisière d'intérieur et d'extérieur	4-5-6	P	PE	Maintien	ECOLE POLYTECHNIQUE DE HERSTAL	1901	/	/	/	13	12	9	5	ND	ND	-62%
2333 Technicien / Technicienne en systèmes d'usinage	4-5-6	TQ	PE	Maintien	INSTITUT SAINT-LAURENT	2020	/	/	/	26	19	24	17	ND	ND	-35%
3521 Carreleur/Carreleuse-Chapiste	4-5-6	P	PE	Maintien	INSTITUT SAINT-LAURENT	2020	/	/	/	15	21	20	29	ND	ND	93%
2216 Technicien / Technicienne en climatisation et conditionnement d'air	7	TQ	ALT 49	Maintien	INSTITUT SAINT-LAURENT	2020	/	/	/	7	8	2	1	ND	ND	-86%
9310 Technicien / Technicienne des industries agroalimentaires	5-6	TQ	PE	Maintien	SAINT-LAMBERT COLLEGE	1898	/	/	/	11	9	7	10	ND	ND	-9%
2414 Complément en productique	7	TQ	ALT 49	Maintien	ATHENEE ROYAL D'ANS	1826	/	/	/	1	8	3	0	ND	ND	-100%
3429 Monteur / Monteuse en chauffage et sanitaire	4-5-6	P	PE	Maintien	INSTITUT SAINTE-MARIE	2129	/	/	/	18	25	22	25	ND	ND	39%
4128 Cuisinier / Cuisinière de collectivité	5-6	P	PE	Maintien	ATHENEE ROYAL LIEGE ATLAS	2044	/	/	/	13	15	8	2	ND	ND	-85%
4205 Boucher-charcutier / Bouchère-charcutière	5-6	P	PE+ ALT 49	Maintien	ECOLE D'HOTELLERIE ET DE TOURISME	2017	/	/	/	13	12	19	14	ND	ND	8%
4128 Cuisinier / Cuisinière de collectivité	5-6	P	PE	Maintien	ATHENEE PROVINCIAL DE FLEMALLE GUY LANG	2215	/	/	/	16	21	13	8	ND	ND	-50%

*Le pourcentage représente l'évolution du nombre d'élèves inscrits dans l'option par rapport à l'année d'octroi des incitants (informations reprises en gras et soulignées dans le tableau).

Secteur 1: Agronomie – **Secteur 2:** Industrie – **Secteur 3:** Construction – **Secteur 4:** Hôtellerie-Alimentation – **Secteur 5:** Textile – **Secteur 6:** Arts appliqués – **Secteur 7:** Economie – **Secteur 8:** Services aux personnes – **Secteur 9:** Sciences appliquées